

# Profession EDUCATION

**25 MAI 2004 :**

**CONTRE  
LE TRANSFERT  
DES TOS**

**DES MOYENS  
IMMÉDIATS  
POUR ASSURER  
LA RENTRÉE**

**13 JUIN 2004 :**

**DONNEZ  
VOTRE VOIX  
À UNE EUROPE  
SOCIALE  
ET DU PLEIN EMPLOI**



**ENSEIGNEMENTS  
ARTISTIQUES :  
POUR QU'ILS VIVENT  
À L'ÉCOLE !**

**SGEN CFDT**

[www.sgen-cfdt.org](http://www.sgen-cfdt.org)

Mai 2004 ■ Mensuel ■ 2,50 € ■ Numéro

**137**

# Archives du Sgen-CFDT

Bon nombre des affiches éditées  
par le Sgen-CFDT font défaut  
dans les archives de la fédération.

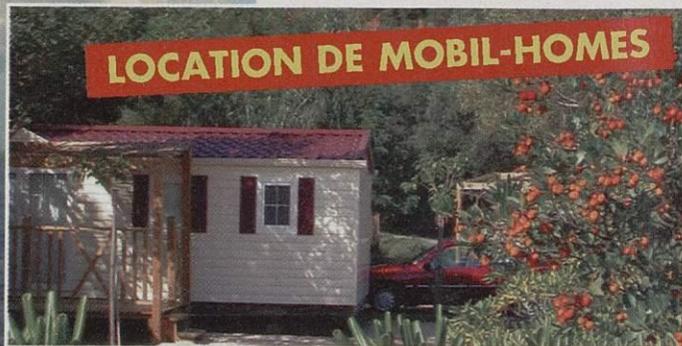
**Aidez-nous à les compléter !**

Ces documents constituent l'histoire  
de notre fédération et seront,  
comme les autres publications,  
versés au fond d'archives des fédérations.  
Merci à tous !

## Anciennes affiches



Assurés MAIF, et FILIA-MAIF,  
salariés de l'Éducation Nationale,  
de la culture, de la recherche ...



Le GCU, c'est également :

- 100 terrains aménagés
- des tarifs avantageux
- des activités de plein air,  
de détente, de loisirs
- une ambiance familiale  
et conviviale

**Bormes-Les-Mimosas  
et presqu'île de Giens**  
(terrains ouverts toute l'année)

**La Grande Motte  
et Le Bois-Plage-en-Ré**  
(d'avril à la Toussaint)

**Sarzeau**  
(d'avril à septembre)

GROUPEMENT DES CAMPEURS UNIVERSITAIRES

72, boulevard de Courcelles - 75017 PARIS - Tél : 01 47 63 98 63 - Fax : 01 47 63 04 14

Internet <http://www.gcu.asso.fr> - Courriel [gcu@gcu.asso.fr](mailto:gcu@gcu.asso.fr)

Recevez gratuitement notre documentation en retournant ce bon au G.C.U.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

**Nous recréons votre univers dans le monde entier.  
A quelques détails près.**



Changer de lieu d'habitation est toujours synonyme de  
profonds bouleversements des habitudes. D'autant plus quand  
cela s'accompagne d'un changement de contexte pour le moins  
significatif ! C'est pourquoi AGS prend en charge  
l'intégralité des démarches liées à votre déménagement,  
afin qu'aucun souci ne vienne perturber votre nouvelle vie. De  
l'acheminement de vos biens les plus précieux à la  
gestion de l'ensemble des formalités, tout est organisé pour vous  
permettre de vous sentir immédiatement chez vous, quelle  
que soit votre destination. Avec 68 filiales et un réseau de  
partenaires dans le monde entier, AGS  
vous offre l'expérience et la sécurité  
d'une logistique sans faille au service de ce  
qui prime par dessus tout : votre bien-être.

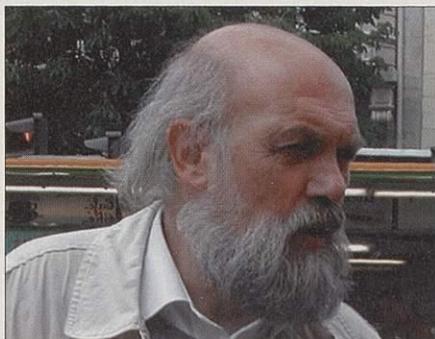


**Déménagements internationaux et bien au-delà**

AGS Paris • 61, rue de la Bongarde • 92230 Gennevilliers • France • Tél. 01 40 80 20 20 • Fax 01 40 80 20 00  
e-mail : [ags-commercial@easynet.fr](mailto:ags-commercial@easynet.fr) - [ags-imp-export@easynet.fr](mailto:ags-imp-export@easynet.fr) - <http://ags-demenagement.com>



## ÉDITORIAL

RAFFARIN III  
OU UN REMAKE ANNONCÉ !

Nathalie Noëli

**V**ingt régions sur vingt-deux — sans oublier la totalité de l'Outre-mer — sont désormais dirigées par des présidents de Gauche. Il s'agit d'une défaite cinglante pour le gouvernement en place. Sans doute peut-on s'étonner de la versatilité quasi systématique d'une partie de l'électorat, il n'en demeure pas moins que ce vote manifeste le ras-le-bol, le rejet de la politique menée par Raffarin.

Plus qu'un vote d'adhésion à un projet politique bien peu lisible, les électrices et les électeurs ont dénoncé la politique en matière d'emploi, le développement de la précarité... et il est évident que le dossier des retraites — à tort ou à raison d'ailleurs —, celui de la décentralisation n'ont pu qu'influencer le vote de certains. Dans la tourmente, et ce n'est pas une surprise, Luc Ferry a disparu pour laisser sa place à François Fillon.

Le Sgen-CFDT a, bien entendu, rencontré le nouveau ministre. Ce dernier, véritable homme politique — nous en avons perdu l'habitude... — s'est montré très attentif à nos revendications sans pour autant apporter de réponses. Nous jugerons comme toujours aux actes. Pour autant nous craignons fort que la politique menée par Raffarin III soit aussi désastreuse que la précédente puisque l'Élysée a décidé qu'on ne changeait pas un gouvernement qui perd...

*Certes, selon le bon vouloir du président de la République, la situation en terme d'emplois s'est améliorée dans la Recherche publique et dans l'Enseignement supérieur, mais pour le moment aucune annonce concrète en ce qui concerne la rentrée 2004, et le transfert des Tos est maintenu.*

*La nouvelle donne n'aura-t-elle été qu'éphémère ?*

*Le Sgen-CFDT ne cèdera pas et, avec la Ferc-CGT, la FSU et l'Unsa Éducation il a, une nouvelle fois, décidé d'appeler à la grève l'ensemble des personnels le 25 mai. Une fois de plus, il est de notre responsabilité de tout faire pour mobiliser : il y va de l'intérêt des jeunes, de nous tous et plus largement du service public d'Éducation.*

Le 2 mai 2004

Jean-Luc Villeneuve

Profession  
EDUCATION

n°137

mai 2004

actualité

Éditorial, page 3

Transfert des Tos, page 4

Recherche, page 5

Débat sur l'École, page 6

dossier

Enseignements artistiques,  
pages 7 à 10

actualité

Elections Atoss, page 11

en direct

Intégration scolaire, page 12

initiatives

Éthique sur l'étiquette page 13

infos

Notes de lecture, annonces,  
pages 14 et 15

Couverture :

 SGEN-CFDT  
Une dynamique solidaire

## MOBILISATION

TOUS LES PERSONNELS  
EN GRÈVE  
LE 25 MAI 2004

À ce jour, 30 avril, le nouveau ministre François Fillon n'a apporté aucune réponse au courrier des fédérations et aux principales revendications des personnels. Comme son prédécesseur et contre l'avis de 20 présidents de région sur 22, il confirme vouloir maintenir les transferts de missions et des personnels, notamment Tos. Tous les personnels — enseignants et latoss — doivent s'opposer à une décision qui va à l'encontre de la cohérence de l'équipe éducative et du bon fonctionnement du service public d'éducation.

La prochaine rentrée scolaire, faute de moyens supplémentaires, sera marquée par un recul important dans de nombreux secteurs, en particulier :

- dans le 1<sup>er</sup> degré, l'augmentation des effectifs aura pour conséquences :
  - le recours massif aux listes complémentaires,
  - l'utilisation, comme variable d'ajustement, des postes en école maternelle ou dans l'enseignement spécialisé,...
  - l'augmentation du nombre d'élèves par classe.

- dans le second degré :
  - de nombreuses sections supprimées en lycées professionnels et technologiques,
  - dans un grand nombre de collèges et de lycées, des enseignements en langues vivantes, anciennes, disciplines artistiques sont remis en cause ; des dédoublements et des dispositifs d'aide et de soutien sont supprimés ; des moyens sont « récupérés » dans les Zep...

- dans le 1<sup>er</sup> degré, comme dans le second degré sera encore accentué le déficit de l'encadrement éducatif : MI-SE et AE.

- dans l'administration scolaire, la suppression de 1100 emplois va détériorer le fonctionnement et les conditions de travail.

L'insuffisance des postes aux concours dans le 1<sup>er</sup> degré et la baisse drastique dans le second degré hypothèquent l'avenir. La précarité et le recours aux heures supplémentaires vont se renforcer.

La politique éducative menée par ce gouvernement va à l'encontre de la réussite de tous les élèves et de tous les étudiants.

## EN BREF

ASSISTANTS  
D'ÉDUCATION

La seconde réunion ministérielle concernant les assistants d'éducation s'est tenue le 25 mars 2004. À cette date, le ministère affirmait que 90 % des 21886 postes implantés seraient occupés. Il convient de nuancer cette appréciation sachant que le ministère a déclaré ne pas être en mesure de donner des éléments précis concernant les démissions et les licenciements.

La circulaire ministérielle de juin 2003 soulignait la nécessité d'un recrutement prioritaire d'étudiants boursiers ; la réalité est toute autre : sur les 29 007 personnes recrutées, 61 % sont étudiants et 21 % sont des étudiants boursiers. Ainsi, 22 % des assistants d'éducation ont plus de 30 ans et près de 40 % d'entre eux sortent d'une situation de chômage ou d'emploi en contrat à durée déterminée.

Près de 60 % des postes ont été implantés dans le second degré pour assurer des missions de surveillance. Il est clair que les écoles (remplacement des aides-éducateurs) et l'aide à l'intégration des élèves handicapés constituent des secteurs sacrifiés dans la mise en place de cette politique ministérielle.

La grande majorité des assistants d'éducation a été recrutée pour une période de 10 à 14 mois en dépit des assurances données par le ministère de faire respecter des contrats de trois ans.

La fédération intervient auprès du nouveau ministre sur l'ensemble de ce dossier.

DROIT À L'ÉCOLE  
DES ÉLÈVES  
HANDICAPÉS

Au moment où le gouvernement entend réformer la loi de 1975 d'orientation sur le handicap, les organisations les plus représentatives de parents (FCPE, Peep), de personnels de l'Éducation nationale (FSU, Sgen-CFDT, Unsa) et l'Apajh (association pour les adultes et les jeunes en situation de handicap) ont décidé de s'exprimer ensemble par un manifeste pour la reconnaissance du droit à l'école des enfants et des jeunes en situation de handicap.

Ce manifeste doit être publié dans un quotidien national dans ces prochains jours et présenté à l'occasion d'une conférence de presse.

## T O S

## MOBILISATION LES 18 ET 25 MAI

Toujours dans l'actualité, le transfert des Tos.  
Malgré le refus des personnels et l'opposition des présidents de régions,  
le Premier ministre s'obstine à vouloir démanteler l'équipe éducative.  
La mobilisation des personnels continue.

L'ensemble de la communauté éducative garde en mémoire l'annonce *ex abrupto* par le Premier ministre de transférer les personnels techniques ouvriers et de services ainsi que des médecins, des assistants de service social et des conseillers d'orientation psychologues (Cop) aux collectivités territoriales. C'était le 28 février 2003, en conclusion des Assises sur les libertés locales.

Les mobilisations du printemps dernier ont amené le gouvernement à reculer en ce qui concerne les médecins, les assistantes sociales et les Cop, mais dans le projet de loi examiné ce printemps par le Parlement, le transfert des missions et des personnels Tos est maintenu.

90 000 emplois de fonctionnaires de l'État en moins, c'est alléger d'autant les charges du budget, c'est peut-être donner un signe de « bonne volonté » à l'Europe, mais c'est mépriser les personnels et les usagers de l'École. Le contribuable continuera à payer.

## DUPLICITÉ

Comment un Premier ministre peut-il affirmer au Sgen-CFDT fin août 2002 qu'aucune décision ne sera prise avant les conclusions du débat sur l'École et persister à faire adopter l'article 67 qui organise le transfert des Tos dans le projet de loi sur les responsabilités locales alors que les conclusions du débat ne sont pas tirées ?

À l'Assemblée nationale, les débats ont montré les désaccords ; il a fallu rameuter le



50 000 pétitions de personnels, pour l'essentiel Tos, qui refusent leur transfert.

ban et l'arrière ban des députés UMP pour que ce projet soit voté.

Les élections régionales et cantonales ont renversé la donne politique dans les collectivités territoriales. Les présidents de régions de gauche demandent le retrait du transfert.

50 000 SIGNATURES  
À LA PÉTITION

Le 6 avril, l'ensemble des représentants de l'intersyndicale Atoss et les secrétaires généraux de toutes les fédérations de l'Éducation nationale (Sgen-CFDT, FSU, Unsa Éducation, Ferc-CGT, Fnec FP-FO) ont remis 50 000 signatures de personnels, pour l'essentiel Tos, qui refusent leur transfert.

Quoiqu'aient pu dire certains ministres, les personnels Tos veulent rester dans l'équipe éducative, ils n'acceptent pas d'être traités avec les murs. Le *Miroir du débat* sur l'École (cf. page 6) fait également apparaître que le transfert sera néfaste pour l'École.

Après avoir retardé le vote à l'Assemblée nationale, le projet a été adopté en première lecture le 14 avril 2004. Même la majorité n'est pas convaincue (les députés de l'UDF et une vingtaine de l'UMP se sont abstenus).

## TOUT N'EST PAS JOUÉ !

Le texte doit maintenant revenir devant le Sénat et l'Assemblée nationale avant son adoption définitive. Aucun calendrier n'est prévu à ce jour.

Ce délai doit être mis à profit pour interpeller à nouveau députés, sénateurs et conseillers généraux. L'intersyndicale (Sgen-CFDT, Sgen-CGT, Syndicats nationaux Atoss de l'Unsa Éducation, de la FSU et de FO) appelle les personnels à une manifestation nationale à Paris le 18 mai.

Les fédérations (Sgen-CFDT, FSU, Unsa-Éducation et Ferc-CGT) appellent l'ensemble des personnels à faire grève le 25 mai.

Marie-Agnès Rampnoux

## RECHERCHE

## EN BREF

## RÉUSSIR MAINTENANT LES ÉTATS GÉNÉRAUX

Trois mois d'action, 75 000 signatures de scientifiques à l'appel du collectif Sauvons la Recherche et 220 000 autres sur la pétition citoyenne qui reprenait cet appel, un mouvement d'une ampleur sans précédent.



Il a fallu tout cela, et une défaite électorale de grande ampleur, pour que le gouvernement opère une des plus grandes volte-face jamais observées sur le dossier de la Recherche. Faisant suite aux gels et annulations de crédits des années 2002 et 2003, l'annonce d'une forte baisse au budget 2004 des établissements publics de recherche des recrutements, tant chercheurs qu'ingénieurs, techniciens ou administratifs, et celle d'une transformation de 550 emplois statutaires en autant de CDD avaient ulcéré les personnels de la Recherche.

## PÉTITION, DÉMISSION

Début janvier le collectif Sauvons la recherche lançait sur Internet une pétition dénonçant la situation des

laboratoires, réclamant la réinscription au budget des 550 postes de titulaires supprimés, le versement immédiat aux organismes de recherches des crédits d'État non versés depuis 2002, l'organisation d'États généraux de la Recherche, proposant même la démission des directeurs de laboratoire de leurs responsabilités administratives.

Reprenant là des revendications portées par les organisations syndicales depuis plusieurs mois mais que celles-ci n'avaient pas su populariser, la pétition voyait le nombre de ses signataires grandir très vite. Début mars, réunis à l'Hôtel de ville de Paris, plusieurs centaines de directeurs de laboratoires votaient leur démission effective.

Étienne-Émile Baulieu et Édouard Brézin proposaient, dans le même temps, la

création, appuyée par le Premier ministre, d'un comité d'initiative et de proposition chargé de préparer les États généraux de la Recherche.

## ÉTATS GÉNÉRAUX

Le 7 avril, le nouveau ministre de l'Éducation nationale et de la Recherche annonçait la re-transformation des 550 CDD en postes statutaires et la création de 1 000 postes dans les universités. Le 22 avril, il confirmait l'existence d'un débat national sur la Recherche devant servir de cadre à l'élaboration de la future loi d'orientation et de programmation, examinée à l'automne par le Parlement.

C'est maintenant ce débat qu'il faut réussir, pour qu'en ressortent des propositions aptes à conforter le service public de Recherche et d'Enseignement supérieur dans ses missions et à donner à la loi un contenu à la hauteur des enjeux.

Fidèle à ses choix, le Sgen-CFDT sera présent dans la réflexion qui s'ouvre, fera valoir ses propositions pour transformer, tout en le confortant, le grand service public de Recherche et d'Éducation dont la France a besoin, et négociera avec le gouvernement les mesures nécessaires, au premier rang desquelles une programmation pluriannuelle des emplois scientifiques et des moyens des laboratoires.

Pierre Girard  
et Michel Deyme

## EAP

Le Sgen-CFDT refuse de voter le schéma prévisionnel national des formations. Présenté en comité technique paritaire et au conseil national de l'enseignement agricole, ce schéma fixe pour 5 ans les orientations du ministère de l'agriculture sur l'évolution du système de formation.

Des réflexions émises dans une contribution CFDT ont été reprise mais des amendements importants du Sgen-CFDT (rapport public-privé, décentralisation, entrée dans le système...) n'ont pas été retenus.

Le Sgen-CFDT, par ce refus de vote, montre sa condamnation de la pénurie budgétaire actuelle qui pénalise l'EAP, tout en ne s'opposant pas au schéma garant de la cohérence nationale de l'enseignement agricole. Les moyens pour la mise en œuvre du schéma n'existent pas !

## DIVERSIFICATION OU EXCLUSION ?

Le ministère envisage de mettre en place à la rentrée 2005, en 3<sup>e</sup>, une option de « découverte professionnelle » proposée en enseignement facultatif (3 heures) si la LV2 a été choisie en enseignement commun, ou à raison de 6 heures, sans LV2.

L'objectif affiché est de réduire les sorties des jeunes sans qualification et sans diplôme. Cette option permettrait la découverte des différents champs professionnels et des cursus de formation. Le projet pédagogique déboucherait sur une production réalisée avec la participation de l'élève. L'option à 6 heures est destinée à des élèves « volontaires » : accueillis en LP, ils auraient le statut de lycéens.

Le Sgen-CFDT dénonce une pré-orientation qui interviendrait dès la fin de la 4<sup>e</sup>, forme d'exclusion et d'orientation précoce d'élèves socialement défavorisés. Est-ce une façon d'éviter la recherche de dispositifs pour la réussite de tous les élèves en collège ?

Pour le Sgen-CFDT, la lutte contre l'échec scolaire passe par d'autres voies.

Vade-mecum  
en ligne  
<http://vademecum.sgen-cfdt-plus.org>

## EUROPE

## ÉLECTIONS

Extraits de la déclaration du bureau national de la CFDT

Le 13 juin, les citoyens des pays de l'Union européenne éliront leurs députés au Parlement européen. Pour la première fois, les citoyens de l'Ouest et de l'Est de l'Europe s'exprimeront, le même jour, par leur bulletin de vote : symbole le plus fort de la démocratie.

La réunification de l'Europe est un atout : il faut la réussir ! [...]

Dans un contexte économique difficile, l'Europe ou son élargissement sont facilement rendus responsables des délocalisations, des restructurations, des injustices de la mondialisation, ou de la situation dégradée de l'emploi. Dans un monde où les mutations s'accroissent, le risque de dérive du débat pour entretenir un sentiment d'insécurité, existe. Il faut pourtant écarter les peurs qui paralysent, le retour aux « souverainismes » que l'on croit protecteurs, ou les replis nationalistes.

L'Europe doit être en capacité de décider, et d'agir !

C'est pour cela que la CFDT soutient le projet de Constitution, basé sur les valeurs partagées et garantissant les droits des citoyens et des travailleurs d'Europe. Au-delà de l'enjeu de la Constitution, ces élections sont l'occasion de provoquer le débat sur les priorités de la CFDT.

Nous voulons une Europe sociale !  
Nous voulons une Europe du plein emploi !  
Nous voulons une Europe puissante au niveau international !

Dans une élection qui engage à ce point l'avenir, la CFDT met les citoyens en garde contre la tentation de l'abstention. Elle appelle aussi les citoyens à exclure un vote Front national qui s'inscrit contre ces perspectives.

Engagée dans la construction européenne, la CFDT appelle à voter pour les candidats qui s'engagent positivement dans le franchissement d'une nouvelle étape décisive pour l'avenir des citoyens européens, et pour la consolidation d'une véritable démocratie euro-péenne.

Texte intégral :  
[www.cfdt.fr](http://www.cfdt.fr)

## DÉBAT SUR L'AVENIR DE L'ÉCOLE

## MIROIR, MON BEAU MIROIR...

Synthèse des 26 000 réunions publiques, des enquêtes complémentaires auprès des publics les moins présents dans les débats — les parents et les jeunes en particulier —, des contributions de Conseils économiques et sociaux régionaux et de multiples organisations...  
au total plus de 600 pages : tel est *Le miroir du débat*.

**L**e Miroir du débat se veut le reflet des propos tenus pendant ces six mois autour des 22 questions formulées par la commission Thélot et la lecture de synthèses des débats locaux.

Organisé autour des trois grands thèmes — missions de l'École, réussite des élèves, amélioration du fonctionnement —, il montre un souci de rendre compte de la diversité des prises de position, de mettre en évidence les grandes lignes de forces tout en éclairant les oppositions, contradictions...

Le rapport de la commission elle-même sera élaboré pour septembre, mission confirmée tant par F. Fillon que par J. Chirac à qui C. Thélot a présenté le 22 avril « ce que disent les Français de leur École ».

## SOCLE COMMUN

Les valeurs de l'École sont clairement réaffirmées : laïcité, égalité, gratuité, mais aussi d'ailleurs mixité. Le risque de voir se renforcer les inégalités provoque une vraie méfiance à l'égard de la décentralisation et ce n'est pas dans ce Miroir que J.P. Raffarin trouvera un soutien à sa volonté de transférer les personnels Tos aux collectivités territoriales.

La réflexion sur les missions de l'École — instruire, éduquer, former — fait émerger la question du socle commun qui ne se réduit pas nécessairement au « lire, écrire, compter ». « La nécessité d'un socle commun, garant d'une École démocratique est une opinion très largement partagée » (p. 70),



« un socle de savoirs communs qui permettent... de s'intégrer dans la société et de comprendre le monde qui l'entoure... et de lui offrir un épanouissement personnel » (p. 61).

## ET LE COLLÈGE UNIQUE ?

« De manière quasi unanime, les participants ne souhaitent pas modifier la règle d'un collège unique pour tous... on ne souhaite pas, non plus la création de filières regroupant des élèves selon leur niveau » (p. 82). C'est bien sûr la question de la gestion de l'hétérogénéité qui est dès lors centrale. Au-delà de la piste complexe, et jalonnée de positions contradictoires, de la diversification des parcours au collège, on retrouve là des propositions déjà présentes pour la question la plus abordée dans les débats « comment motiver et faire travailler efficacement les élèves ? » : différenciation pédagogique, développement des démarches d'accompagnement individualisé, de prise en compte des différences, de rythmes

d'apprentissage en particulier... tout cela signifiant le plus souvent une nécessaire action sur les effectifs, le service des enseignants (concertation pour travail en équipe) mais aussi sur les contenus et programmes, les modalités de l'évaluation, la formation des personnels, les moyens mis à leur disposition pour atteindre les objectifs...

En tout état de cause, le sentiment émerge que ce Miroir n'apportera pas beaucoup d'arguments pour soutenir un projet régressif sur le système éducatif ; mais, on le sait, l'absence d'arguments, et même l'opposition massive des personnels et des parents, n'empêche pas toujours des prises de décision désastreuses : les perspectives pour la rentrée 2004 en attestent !

Raymonde Picuch

[www.debatnational.education.fr](http://www.debatnational.education.fr)  
Le Miroir du débat fera l'objet d'une publication dans un format de poche à la mi-mai.

## RÉGRESSION PROGRAMMÉE ?

**Depuis une vingtaine d'années les différents ministres de l'Éducation nationale ont affirmé voire impulsé une réelle politique d'éducation artistique, notamment dans le second degré.**

**Le ministère actuel risque de tout remettre en question.**

**S'**appuyant sur deux rapports, une expérimentation devrait être mise en place à la rentrée 2004 en classe de troisième qui, sous couvert de diversification et d'ouverture à d'autres domaines artistiques, remet en cause l'obligation pour tous les élèves de suivre un enseignement d'arts plastiques et d'éducation musicale.

### DES CONSTATS

Au collège, les difficultés pointées concernent principalement les programmes, les conditions d'enseignement (organisation morcelée des horaires, fréquent éclatement des services sur plusieurs établissements...), le manque de locaux spécifiques et la pauvreté des équipements...

Au lycée, le fait que les filières artistiques soient réservées aux seuls élèves littéraires pose problème. L'offre de formation est mal répartie à travers le territoire. D'autre part, le manque de statut des enseignants (en dehors des arts plastiques et de l'éducation musicale) n'est pas complètement réglé par les postes à profil.

### DES PISTES ET DES PROPOSITIONS

☛ L'enseignement artistique doit être obligatoire de l'école primaire au lycée. Son champ et ses objectifs doivent être élargis. Cet enseignement doit être évalué obligatoirement au brevet et au bac.

☛ Au collège, il faudrait élargir le champ des enseignements artistiques et concentrer

l'horaire de 2 heures sur une seule discipline. Les élèves pourraient choisir entre différents domaines : arts plastiques/arts visuels, éducation musicale/arts du son, théâtre et expression orale/art dramatique, danse.

☛ Au lycée, réflexion sur la série littéraire et implantation des arts dans les autres séries, amélioration des équilibres territoriaux.

☛ À tous les niveaux du système scolaire, généralisation des ateliers artistiques (avec 2 heures pour tous).

☛ Diversification des filières d'accès à l'enseignement des disciplines artistiques. Il serait instauré une certification *ad hoc* dans les Capes et agrégations de toutes les disciplines.



Certes, ces deux rapports ont le mérite de faire l'état des lieux de l'enseignement artistique en France et de montrer à quel point il est délaissé, peu considéré, minoré : c'est bien le parent pauvre de l'Éducation nationale. Le plan sur les arts (initié par le ministre Lang) a été quasi abandonné avant même d'avoir été réellement mis en œuvre. Le partenariat avec les services culturels et les collectivités territoriales se développe peu, faute de moyens. Les projets, souvent tributaires de l'investissement bénévole de quelques passionnés, s'essouffent.

Mais d'autres pistes de réflexion posent des questions lourdes :

☛ le doublement de fait de l'horaire en collège (même si



Chambre noire

**Revenir sur la fermeture des classes à projet artistique et culturel.**

les ateliers de pratique peuvent permettre une pédagogie intéressante et l'émergence d'une vie culturelle dans les établissements) et la globalisation des 2 heures d'enseignement sur une seule discipline ;

☛ la création de fait d'un corps de professeurs bivalents dans le second degré avec l'introduction de certifications dans les concours pour permettre à des enseignants volontaires de toutes disciplines d'enseigner, pour une part de leur service, une discipline artistique. Ces certifications garantiront-elles un niveau de qualification suffisant ? Ne vaut-il pas mieux créer des Capes pour les domaines artistiques qui en sont dépourvus ?

C'est pourquoi le Sgen-CFDT est intervenu auprès du ministère pour s'opposer à l'expérimentation prévue car ce projet ne règle en rien

la situation de l'enseignement artistique. De plus, contrairement aux objectifs présentés, les élèves n'auront pas de véritable choix, étant donné que tout se fera à moyens constants, en fonction des possibilités locales et des moyens d'enseignement existants.

Quant à l'ouverture culturelle, d'autres disciplines peuvent y contribuer. Il nous semble que le ministère devrait plutôt encourager le développement des ateliers artistiques, revenir sur la fermeture des classes à projet artistique et culturel (Pac) en collège et favoriser les démarches interdisciplinaires (itinéraires de découverte entre autres).

Donner à l'enseignement des arts la place qu'il mérite réclame réflexion approfondie, concertation avec tous les partenaires et moyens appropriés. C'est ce que revendique le Sgen-CFDT.

**Isabelle Conversin**

### RAPPORTS

**L'Éducation aux arts et à la culture**  
Ch. Juppé-Leblond, A. Chiffert, G. Lesage, M.-M. Krynen  
Rapport au ministre délégué à l'enseignement scolaire et au ministre de la culture et de la communication, janvier 2003  
[www.education.gouv.fr/rapport/default.htm](http://www.education.gouv.fr/rapport/default.htm)

**L'enseignement des disciplines artistiques à l'école**  
Jean-Marcel Bichat  
Rapport au Conseil économique et social, février 2004  
[www.conseil-economique-et-social.fr](http://www.conseil-economique-et-social.fr)

## ITINÉRAIRE D'UN ENSEIGNANT D'ARTS PLASTIQUES

**Hervé Leblic est professeur d'arts plastiques, depuis 1975, dans une cité scolaire, à Bar le Duc, dans la Meuse.**

**A**ncien militant à l'association des professeurs d'arts plastiques, formateur académique, animateur pendant huit ans au centre départemental de documentation pédagogique, bénévole à l'action culturelle du barrois et aussi militant au Sgen-CFDT : ces engagements multiples et complémentaires sont liés à sa passion pour l'enseignement des arts plastiques.

Volonté d'ouvrir l'école sur son environnement culturel dans un esprit de respect mutuel et de complémentarité des structures.

Volonté également de travailler sur le terrain dans la durée sans céder au découragement face aux obstacles rencontrés.

Militant culturel et « accroc » de la pédagogie, sans perdre de vue l'aspect éducatif et social du métier, il a essayé de coller au terrain en mettant au centre l'élève et les arts plastiques, discipline méconnue en 1975 et souvent non reconnue à sa juste place encore aujourd'hui.

**Quels obstacles as-tu rencontrés ? Et quels soutiens ?**

J'ai à plusieurs reprises connu l'incompréhension de certaines équipes administratives, la lourdeur de l'Éducation nationale, le décalage avec certains collègues des matières non artistiques. Mais j'ai aussi connu le soutien constant de l'Inspection d'arts plastiques, la richesse du travail en équipe, les retours positifs d'anciens élèves, la dynamique partagée avec les responsables des structures culturelles et les élus de Bar-le-Duc.

**Comment a commencé le partenariat avec la ville de Bar-le-Duc ?**

Mairie longtemps *PS-union de la Gauche*, très active dans le domaine culturel, grâce à son adjointe à la Culture Noëlle Mangin, en étroite relation avec Claude Rosenkrantz (action culturelle au rectorat de Nancy-Metz), elle donnera le jour à la première convention culture-éducation de France, signée conjointement par le maire, le préfet de région et le recteur de l'académie en 1990.

Pendant de nombreuses années, à partir de 1971, Bar-le-Duc sera un terrain privilégié pour l'expérimentation en croisant les secteurs de la Culture et de l'Éducation, de la maternelle à l'IUFM et en s'attaquant à tous les langages artistiques (arts plastiques, musiques, danse, théâtre, écriture,...).

La nouvelle majorité municipale poursuivra cette dynamique en lançant le premier plan local d'éducation artistique de France. Cette synergie a dopé mon action dans le domaine des arts plastiques car elle a favorisé le montage de projets tant pédagogiques qu'artistiques (notamment par le biais des options et des ateliers arts plastiques, en collège comme en lycée).

**Peux-tu nous décrire les actions réalisées dans le cadre de ce partenariat ?**

En septembre 1975, je suis nommé dans une cité scolaire (premier poste), en compagnie d'une collègue,



**Les arts plastiques, une discipline encore insuffisamment reconnue aujourd'hui.**

Huguette Fauser, avec qui j'avais milité pendant ma période de formation.

Alors, les arts plastiques se réduisaient à l'ancien cours de dessin. D'où un gros travail à deux pour dépoussiérer les esprits, faire connaître cette nouvelle matière — les arts plastiques — et lui donner sa véritable place.

Ce ne fut pas toujours facile. Mais le travail en équipe permettra rapidement des avancées. Quelques exemples :

- ☛ ouverture d'une section A7 en classe littéraire en septembre 1976 ;
- ☛ dynamisation des options facultatives à travers des actions pédagogiques fortes qui permettront d'obtenir jusqu'en 2003 un horaire de 3 heures hebdomadaires par niveau (soit 3 x 3 heures = 9 heures ;
- ☛ lancement dans le cadre de l'innovation déconcentrée

soutenue par l'Inspection en septembre 1980 d'une expérimentation d'un horaire équivalent à celui des L en classes scientifiques ouverte à tous les élèves volontaires. Cette expérience prévue sur trois ans durera deux ans (en raison de l'opposition d'un IPR de sciences physiques) ; elle contribuera à la réussite de ces élèves, qui poursuivront, pour certains, dans cette voie. Un rapport sera envoyé à l'Inspecteur général de l'époque, rapport classé sans suite ;

- ☛ ouverture des ateliers de pratique artistique arts plastiques au collège et au lycée ;
- ☛ organisation de sorties et voyages pédagogiques ;
- ☛ organisation de nombreuses expositions dans l'établissement en s'appuyant sur un lieu nommé *Chapelle*.

Ce lieu, par un projet d'action éducatif de type III (PAE d'amélioration du cadre scolaire financé de 1981 à 1983 par le rectorat) deviendra un lieu privilégié pour les actions de création des élèves du collège et du lycée. Ce qui permettra de mener de nombreux projets locaux avec les différentes structures culturelles de la ville (musée, médiathèque, école de musique) ainsi qu'avec l'action culturelle du Barrois (A-C-B), actuelle scène nationale et partenaire privilégié pour les actions d'ateliers.

La *Chapelle*, pendant une dizaine d'année, sera le cœur d'actions culturelles fortes : par exemple, expositions d'élèves et accueil d'expositions d'artistes extérieurs dans le cadre du partenariat.

## Où en es-tu actuellement ?

La dynamique de ce lieu est actuellement relancée par un groupe de réflexion *Chapelle* comprenant des représentants des personnels et des élèves. Il devra déboucher, après un bilan-état des lieux, sur des propositions : élaboration d'une charte d'utilisation du lieu et réflexion pour alimenter un projet d'action culturelle inséré à un vrai projet d'établissement des collèges et lycées, projet d'établissement qui n'existe pour ainsi dire pas à ce jour.

D'autres projets sont en réflexion comme la mise sur pied d'un espace de rencontre avec l'art contemporain (et le renforcement des liens avec le fonds régional d'art contemporain) ou encore le lancement d'actions fortes (semaines banalisées) dans le cadre des ateliers de pratiques artistiques intégrées au partenariat local, avec implication d'intervenants plastiques, chorégraphiques, musiciens, au collège comme au lycée, avec exposition à l'ACB ou dans la chapelle du lycée.

*Propos recueillis par  
Isabelle Conversin*

## INTERMITTENT DANS L'ÉDUCATION NATIONALE

**Après plus de vingt années de circulaires et instructions, le partenariat au sein de l'Éducation nationale est loin d'être un long fleuve tranquille comme en témoigne Pierre Delaunay, intermittent du spectacle.**

**I**ntervenant extérieur dans un atelier vidéo-infographie concernant deux classes (seconde technologie et première BEP pro) d'un lycée professionnel, j'ai été contacté en cours d'année suite au désistement du précédent intervenant.

Ma tâche consistait à déterminer au plus vite des projets communs pour chaque classe et à recentrer et re-motiver l'intérêt des élèves autour d'une seule et même ligne directrice (un film d'effets spéciaux dans un cas et un dessin animé dans l'autre).

### DÉBUTS DIFFICILES

Quelque peu livrés à eux-mêmes jusqu'à mon arrivée, et cela malgré l'encadrement téméraire des deux professeurs à l'origine de la création de l'atelier, les élèves ont eu le plus grand mal à se mettre au travail ; d'autant plus que leur enthousiasme vis à vis d'un outil que beaucoup avaient l'occasion d'appréhender pour la première fois dans son ensemble (de la prise de vues jusqu'au montage) s'exprimait le plus souvent de façon désordonnée et peu structurée. J'ai pu constater que le statut optionnel de l'atelier jouait également en faveur d'un aspect « récréatif », d'un manque de rigueur de l'approche et même d'un manque d'assiduité aux cours (beaucoup d'absences).

### CONTINUITÉ NON GARANTIE

En fin d'année, le bilan était mitigé : une classe, celle qui comportait le plus grand



Chambre noire

**Recentrer et re-motiver l'intérêt des élèves autour d'un film d'effets spéciaux dans un cas et d'un dessin animé dans l'autre.**

nombre d'élèves, travaillait avec le plus grand sérieux et pouvait présenter deux types de travaux achevés, tandis que l'autre n'était allé qu'en se délitant et n'accouchait pas même d'une souris (travaux laissés en friche).

Mon intervention et le partenariat culturel que j'amenais à travers moi avec un cinéma de la ville étant reconduits l'année suivante, j'ai pu cette fois, dès septembre, poser les bases des différents projets pour les mois à venir. Hélas, deux nouvelles ont vite assombri le tableau : bien que soutenu depuis ses débuts par le chef d'établissement l'atelier n'a pas réussi à trouver une place confortable dans la grille d'emploi du temps et s'est vu amputé (sacrifié ?) de deux heures par semaine.

Enfin, au mois de janvier, au grand dam de l'encadrement de l'atelier, on m'informait que les crédits nécessaires à mon intervention avaient été diminués par le Rectorat, alors que ma convention avec le lycée s'appuyait sur les bases de l'année précédente où j'effectuais moins d'heures ! Ce retrait financier m'a mis en difficulté compte tenu de l'engagement que représentait pour moi des interventions s'échelonnant sur une année scolaire entière et que j'ai donc du arrêter en partie. Mais surtout, à travers cela, c'est tout l'atelier qui est ainsi remis en question et, aujourd'hui, tout à fait mis en péril.

*Pierre Delaunay*

## PROF DE MUSIQUE EN COLLÈGE : DE LA CARICATURE À LA RÉALITÉ

**Professeur d'éducation musicale en collège : peut-être des souvenirs vous reviennent-ils. Le prof de maths qui faisait « office de » et profitait de cette heure pour faire une petite révision des fractions ou bien encore le bazar généralisé au cours duquel on pouvait se payer de bonnes parties de cartes.**

**A**ujourd'hui, heureusement, cette caricature a fait place à un enseignement basé sur le plaisir musical partagé dispensé par des spécialistes qui aiment leur travail. Pourtant la parodie se fait prégnante. Alors permettez-nous de vous inviter à un petit moment en cours de musique de collège pour aider à estomper cette caricature...

### COURS DE CHANT

Il est 10 heures, les élèves de 3<sup>e</sup> entrent. Bonjours réciproques. « *C'est aujourd'hui l'évaluation du chant, Monsieur ?* » Un hochement de tête. « *Vous enregistrez toute la classe ?* » « *Comme d'habitude...* ». Les élèves installent les chaises en demi-cercle face aux micros. Pratique collective par excellence, le chant appris en classe est un élément fondamental dans le cours d'éducation musicale.

La voix, miroir de l'âme ? Pour l'adolescent, l'accepter, c'est s'accepter, tout au moins en partie. Avec 16 garçons et 7 filles, la polyphonie n'est pas facile à mettre en place pour cette chanson de Police, *Every breath you take*.

Heureusement, un groupe de 4 garçons a accepté de chanter en voix de tête pour assurer la troisième voix aiguë. Souplesse vocale, vaincre les clichés, confiance en soi.

« *Je peux jouer de la basse ?* » « *Et moi, de la batterie ?* ». Non, le travail n'est pas assez avancé pour évaluer le chant avec l'accompagnement des élèves. Cela ne

fait pas partie du travail d'aujourd'hui. Avant l'évaluation, il faut retravailler chaque partie avec les critères d'évaluation qui y sont associés...

### SILENCE, ON ENREGISTRE !

« *Maintenant, c'est l'évaluation. Silence, on enregistre tout en continu !* »

1<sup>re</sup> strophe : les garçons seuls. Justesse, unisson, articulation.

2<sup>e</sup> strophe : les filles seules. Idem.

1<sup>er</sup> pont : continuité de la couleur vocale (les garçons dans l'aigu puis les filles enchaînent dans le grave, les garçons qui le souhaitent les doublent en voix de tête assurant ainsi l'homogénéité du timbre vocal).

3<sup>e</sup> strophe : effet d'amplification. Garçons et filles à l'unisson mais séparés par l'octave car la plupart des garçons ont mué.

2<sup>e</sup> pont : « *Since you've gone...* » Articulation, précision rythmique, énergie. C'est le point culminant. On donne le maximum. C'est difficile, la langue rebute. Accentuez ! Ce n'est pas du français. Mais, oui, c'est vrai, cette classe ne bénéficie pas comme en quatrième d'un IDD (itinéraire de découverte) sur la musicalité de la langue anglaise. Dommage. Ils s'accrochent. Même Émilien semble s'y mettre. S'il fait du *play-back*, je suis trompé. Les techniques d'apprentissage ont été finalement efficaces.

1<sup>er</sup> pont à nouveau. La dernière strophe s'enchaîne. Enfin arrive la *coda*. Accrochez-vous ! Polyphonie à 4 voix. Vont-ils retrouver

leurs notes de départ ? L'*ostinato* à 3 voix est installé, les garçons affirment la 4<sup>e</sup> voix : « *I'll be watching you* »...

La musique s'arrête. 5 secondes de silence minimum. Je stoppe l'enregistrement.

### ASSEYEZ-VOUS !

Commence l'écoute critique. Chacun reconnaît sa voix ou celle du voisin, certains grimacent ou sourient. Un élève sur l'ordinateur contrôle la lecture de cet enregistrement numérique. Les critères sont évalués un à un par les élèves. L'enregistrement ne pardonne rien : eux non plus. Leur écoute est fine, précise, rigoureuse. Par-là, ce n'est pas assez articulé ; ici, cela manque de soutien (ce diaphragme !). L'expression est satisfaisante, l'investissement dans l'ensemble correct, la polyphonie en place malgré la difficulté.

« *Quelle note mettriez-vous à la classe ?* » Nous n'avons qu'un seul point d'écart, mais ce sont eux qui sont les plus exigeants.

### BILAN

Il est 11 h. Les élèves sont sortis. Je refais le point sur ce cycle autour de la polyphonie vocale commencé il y a 5 semaines. Objectifs et compétences travaillés et évalués pour ce cycle :

- rappel des différents types de voix (vu mais non évalué) ;
- percevoir une polyphonie hómorythmique (évalué) ;
- percevoir une polyphonie contrapuntique (non évalué) ;
- accepter et chanter en voix de tête (pour les garçons) ;



Un élève contrôle la lecture de cet enregistrement numérique.

- chanter en polyphonie hómorythmique (évalué) ;
- chanter en polyphonie contrapuntique (évalué - canon 1 par voix) ;
- analyse sur l'écoute *Belle et ressemblante* de Poulenc ;
- objectifs transversaux : maîtriser sa voix ; maîtriser son souffle ; travailler l'articulation ; favoriser l'expression.

Exceptionnel ? Étonnant ? Pas du tout, le quotidien. C'est vrai que nous sommes loin des descriptions affligeantes du rapport Juppé-Leblond. Il est urgent de rappeler à tous que l'éducation musicale au collège n'est en rien différente des autres matières. C'est un enseignement à part entière, pratiqué par des enseignants formés, encadrés par des inspecteurs compétents. Cela signifie programmes, contenus, objectifs, pédagogie, évaluation, technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (Tice)... Mais aussi une certaine dose d'imprévu et d'émotion, bref d'humanité.

Étienne Gegout

## ATOSS

## BAISSE ÉLECTORALE

La tendance annoncée dans le *Profession Éducation* de mars se confirme.

Le Sgen-CFDT enregistre une baisse générale, plus marquée dans certaines catégories, notamment les personnels administratifs et les personnels de service social. Chez les personnels ouvriers, la baisse est moins marquée et le Sgen-CFDT résiste mieux.

**E**n commission administrative paritaire nationale (CAPN), le Sgen-CFDT perd trois sièges chez les administratifs : attachés administratifs, secrétaires d'administration scolaire et universitaire, adjoints administratifs ; il perd également le siège à la CAPN des assistant(e)s de service social. C'est un handicap qu'il faudra surmonter.

Cette baisse nationale se répercute dans les commissions administratives paritaires académiques (Capa) : sur les 74 sièges détenus avant les élections, le Sgen-CFDT n'en conserve que 35. Parmi les autres listes en présence, la FSU et la CGT sont les organisations qui sortent en meilleure posture. Pour ce qui concerne l'Unsa, les résultats sont contrastés, puisqu'elle enregistre un maintien chez les administratifs et une baisse importante chez les ouvriers.

Les dossiers en cours, en particulier le dossier « retraites » et la situation faite aux femmes, ont indéniablement joué, tant sur les personnels que sur les équipes militantes du Sgen-CFDT. Que ce soit sur les retraites ou sur les transferts, les positions du Sgen-CFDT, si claires soient-elles, n'ont peut-être pas été suffisamment relayées, expliquées. D'une certaine façon, ces résultats sont en partie le reflet de la conviction d'une partie des militants les plus actifs. Là où un travail de terrain, au contact des personnels a été effectué, les résultats sont en hausse. Les progrès dans les académies de Reims, de Toulouse par



Renouer les liens avec les personnels, aller à la rencontre des salariés.

exemple sont directement liés à la capacité de discuter avec les personnels.

## REBONDIR

Le Sgen-CFDT, en tant que syndicat général, se doit de prendre la situation à bras le corps. Renouer les liens avec les personnels, aller à la rencontre des salariés, expliquer les positions, répondre aux questions, voilà la première piste. La proximité personnelle est essentiel-

le, et pour rebondir le Sgen-CFDT entend développer encore plus les moyens au service de sa politique en direction des Atoss. Pour les personnels administratifs, l'importance d'être présents dans les inspections d'académie et les rectorats doit être soulignée. C'est bien en syndicat général que le Sgen-CFDT surmontera ces résultats.

Laurent Sirantoine

CAPN 2004	Sgen-CFDT	évolution
Ouvrier d'entretien et d'accueil	6,71%	-0,42
Ouvrier professionnel	6,79%	-0,43
Maître ouvrier	5,66%	-0,86
Agent technique de laboratoire	0%	-6,28
Aide de laboratoire	2,81%	2,81
Aide technique de laboratoire	1,84%	-0,8
Assistant(e) de service social	14,77%	-8,65
Infirmier(e)	2,09%	-0,06
Attaché d'administration scolaire et universitaire	7,54%	-1,56
Secrétaire d'administration scolaire et universitaire	6,54%	-3
Adjoint administratif	6,70%	-2,64
Agent administratif	8,00%	-1,77
Conseiller de l'administration scolaire et universitaire	12,98%	2,68

## EN BREF

## LE SECOURS POPULAIRE

Pour la première fois, le Secours populaire a souhaité rencontrer le Sgen-CFDT afin de lui présenter ses documents pédagogiques. Il s'agit de fiches qui s'adressent aux élèves de l'école primaire et du collège afin de les sensibiliser aux problèmes de la misère. Les fiches de l'école primaire figurent, à la rentrée prochaine, dans le catalogue du CNDP.

## LA RETRAITE À 60 ANS AU CNED

Au centre national d'enseignement à distance (Cned), la retraite à 60 ans n'était pas un droit mais une obligation. Les agents se voyaient signifier qu'ils devaient soit prendre leur retraite à 60 ans, soit reprendre un poste devant des élèves.

Ces personnels, souvent très malades ou handicapés, n'avaient, de fait, pas le choix. Ils devaient prendre leur retraite alors même qu'ils n'auraient qu'une pension très incomplète et, pour certains, abandonner un travail quasi thérapeutique.

Le Sgen-CFDT est intervenu en s'appuyant sur une décision de justice (1) et a été entendu : au Cned comme ailleurs la retraite à 60 ans reste un droit mais pas une obligation.

(1) Cour administrative d'appel de Lyon, Ministre de l'Éducation nationale, Mlle Louis du 30/01/1998, n°94LY00354.

## OBÉSITÉ : ÉDUCUER !

Dans le but de lutter contre le développement de l'obésité des jeunes, les députés viennent d'interdire les distributeurs de friandises dans les établissements.

Pour le Sgen-CFDT, cette question relève d'une vraie politique de santé qui passe par l'information bien sûr mais surtout par l'écoute et le dialogue avec les jeunes. Il s'agit bien d'un effort éducatif global qui doit être porté par l'ensemble des personnels et en particulier ceux qui interviennent dans la préparation et la distribution des repas. Mais cela implique de reconnaître pleinement le rôle éducatif des personnels de cuisine et de service et on sait bien que ce n'est pas dans l'air du temps !

Il est tellement plus simple de supprimer les distributeurs et bientôt peut-être de coudre ces distributeurs individuels que sont les poches des élèves !

## COLLOQUE

**PAUL VIGNAUX,  
PHILOSOPHE  
ET CITOYEN**

Ce colloque était organisé par l'École pratique des hautes études où enseigna Paul Vignaux. Du citoyen, il ne fut question que la première demi-journée, Jean Kaspar n'ayant pu assurer son intervention sur le thème : « Paul Vignaux et la formation des syndicalistes ».

Joseph Pinard et Jacques Julliard évoquèrent tour à tour la figure et l'action de Paul Vignaux. Action syndicale et politique, car s'il ne s'engagea pas directement dans la vie politique, il n'établit jamais de coupures radicales entre syndicalisme et politique : la démocratisation de l'enseignement, par exemple, fut, dès le départ, un point fort de l'action de Paul Vignaux et du Sgen et un objectif syndical et politique qui motiva le soutien apporté à Jean Zay sous le Front populaire.

La place prise par le Sgen dans la lutte pour l'indépendance de l'Algérie relève de la même démarche. C'est une même vision globale de la société qui donne sens à ce qui reste l'œuvre majeure de Paul Vignaux : son combat pour la laïcité : on en connaît surtout la part qu'il prit avec Reconstruction à la déconfectionnalisation de la CFTC, mais, sur le plan politique, il mit beaucoup d'ardeur aussi à s'opposer à l'idée d'une démocratie chrétienne et au MRP qui l'incarnait. Contre cette idée, mais aussi contre les totalitarismes, de type fasciste ou soviétique, il fit le choix du socialisme démocratique.

Dans la deuxième journée du colloque il ne fut question que de philosophie et plus précisément de philosophie médiévale, puisque telle était la spécialité de Paul Vignaux. Mais les lignes de force dégagées la veille se retrouvèrent. Il s'est attaché à montrer la diversité de cette philosophie, s'est intéressé à des penseurs comme Duns Scot qui l'aiderent à formuler la différence des plans spirituels et temporels et recusa, contre Gilson, l'idée d'une philosophie chrétienne : aborder par les seules ressources de la raison l'étude des phénomènes religieux, c'est aussi faire droit à l'exigence de laïcité. Un programme bien actuel, ma foi !

Michel Redoutey

Philosophie au Moyen-Âge  
Paul Vignaux  
Éditions Vrin

## INTÉGRATION SCOLAIRE DES ENFANTS HANDICAPÉS

## RETOUR SUR IMAGES... D'ÉPINAL

**L'équipe d'animation du Sgen-CFDT Vosges a demandé à la fédération de l'aider à préparer puis de co-animer une journée de formation/information en direction de collègues sur l'intégration.**

**E**n application de la réforme du Capsais, se mettent en place le Capa-SH et le 2CA-SH. La loi sur l'intégration des handicapés vient d'être votée en 1<sup>re</sup> lecture à l'Assemblée. Les interrogations des collègues sur le terrain sont nombreuses, mais aussi les craintes. Pour en débattre, le Sgen-CFDT Vosges a envoyé dans toutes les écoles un journal avec une ou deux questions-accroches et un appel à participer à une journée.

MISE EN PLACE  
D'UN PROJET SYNDICAL

Le déroulement, préparé conjointement par la commission fédérale formation et le secrétariat fédéral 1<sup>er</sup> degré a été proposé à l'équipe locale.

✉ Un secrétaire fédéral 1<sup>er</sup> degré et des militants spécialisés du département participeront à la journée.

✉ Le Sgen-CFDT Vosges se chargera des questions logistiques, des contacts avec les intervenants locaux et les médias.

Et le 19 mars, quarante collègues, spécialisés ou non, parents/enseignants d'enfants handicapés, débutants et maîtres confirmés, syndiqués et non-syndiqués se sont retrouvés à l'IUFM d'Épinal pour échanger, se former et s'informer sur l'adaptation et l'intégration scolaire.

DES ATTENTES  
TRÈS DIVERSES

Besoin de discussion et de partage entre collègues, découverte des nouveaux textes officiels, nécessité

d'exprimer le désarroi d'enseignants de maternelle face à l'accueil des enfants handicapés, mais aussi compléments de formation (continue et spécialisée), interpellation sur la réalité du plan *Handiscol*, et, clairement exprimée, la volonté d'élaborer des revendications.

Répondre à ces attentes, en laissant à chacun le temps de s'exprimer, pouvait paraître une gageure impossible à réaliser en une journée, et pourtant...

UNE JOURNÉE  
FRUCTUEUSE

Les échanges, les travaux de groupes ont permis de formuler un certain nombre de besoins qui constituent autant de revendications : formation initiale et continue ; temps pour travailler en équipe et en partenariat avec les parents, les intervenants et les enseignants ; personnels pour compléter les Rased (réseaux d'aides spécialisées aux enfants en difficulté), pour permettre les réunions de synthèses ; personnels comme les auxiliaires d'intégration en nombre suffisant pour répondre aux projets ; transparence dans le suivi des dossiers...

Les lieux d'intervention, les décideurs ont été clairement identifiés (Préfet, ministère, recteur, inspecteur d'académie, conseil général,...) et des modalités d'interventions ont été listées.

L'équipe d'animation a fait en sorte de répondre au mieux aux attentes, tant par un apport de connaissances théoriques (ce qui aurait dû être du ressort de l'administration), que par l'information

sur les ressources du Sgen-CFDT et les leviers sur lesquels le syndicat et les personnels doivent agir pour faire aboutir les revendications élaborées collectivement.

Au final, une démarche qui résume bien la conception Sgen-CFDT du syndicalisme : partir des demandes du terrain, s'appuyer sur les ressources locales, mutualiser les compétences des divers niveaux de l'organisation afin de construire une action syndicale efficace et dynamique. Gageons que cela peut se répéter ailleurs ! À suivre donc...

Alain André

## Capa-SH

**Pour le premier degré : certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.**

## 2CA-SH

**Pour le second degré : certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.**

## Handiscol

**« L'appellation Handiscol permet d'identifier l'ensemble des mesures ou dispositifs (plan de scolarisation, cellule d'écoute, guides, groupes départementaux) mis en place depuis 1999 pour favoriser la scolarisation des enfants et adolescents handicapés en milieu scolaire ordinaire (école, collège, lycée). »**

[www.education.gouv.fr/handiscol/accueil.htm](http://www.education.gouv.fr/handiscol/accueil.htm)

## Droits de l'homme et Jeux olympiques

Les jeux olympiques d'Athènes sont l'occasion pour certains de remporter des médailles. Celle du respect des droits de l'homme au travail dans l'industrie du sport doit être un enjeu pour tous.

### 7<sup>e</sup> CAMPAGNE DEPUIS 1995

Depuis sa création en 1995, Le Sgen-CFDT est partie prenante du collectif *De l'éthique sur l'étiquette*, avec la confédération et d'autres fédérations. La raison de son engagement avec les 42 autres membres dans ce collectif est qu'on ne peut bafouer impunément les droits de l'homme et de l'enfant, et que le monde du travail, de la production offrent parfois une réalité bien éloignée du « monde que nous voulons ». Il s'agit d'interpeller le citoyen pour en faire un citoyen acteur, soucieux du respect des droits fondamentaux et d'agir en conséquence. Toutes les campagnes depuis 1995 ont eu cet objectif de solidarité, d'équité et de justice.

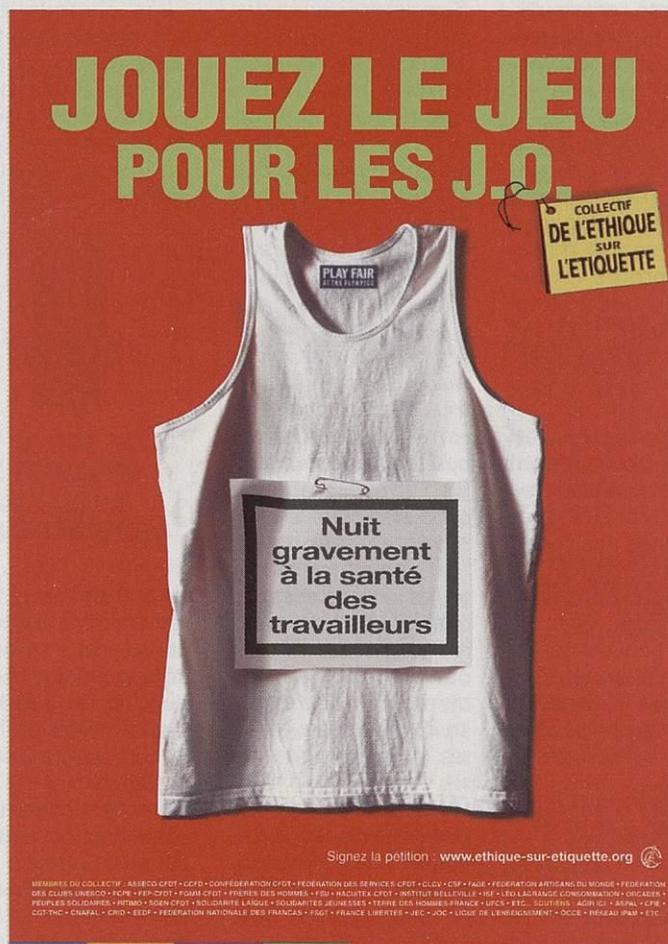
Que ce soit « *Libère tes fringues* » ou « *Exploiter n'est pas jouer* », le Collectif a sans cesse demandé à la

### 8 DROITS SOCIAUX FONDAMENTAUX

Le collectif base ses exigences sur le respect de 8 droits qui se réfèrent aux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT).

- l'interdiction du travail forcé
- la non exploitation des enfants
- la liberté syndicale
- les droits d'organisation et de négociation collective
- le respect d'un salaire minimum vital
- le respect d'une durée maximale de travail
- la non discrimination
- la santé et la sécurité au travail

Cette année et pour trois ans, le collectif *De l'éthique sur l'étiquette* mène campagne pour sensibiliser l'opinion publique sur les conditions de production et faire progresser les droits de l'homme au travail.



MEMBRES DU COLLECTIF : ASSICO CFDT • CCFO • CONFÉDÉRATION CYDT • FÉDÉRATION DES SERVICES CFDT • CLOU • CIP • FAGE • FÉDÉRATION ARTISANS DU MONDE • FÉDÉRATION DES CLUBS UNIBO • FICRE • FIP-CFDT • FOMM-CFDT • FRIERES DES HOMMES • FRO • HADITEA CFDT • INSTITUT BELLEVILLE • ISF • LEO LAGRANGE CONSIGNATION • ORGANISER • PEUPLES SOLIDAIRES • RTIMO • ROEN-CFDT • SOLIDARITE LANGUE • SOLIDARITE JEUNESSES • TERRIE DES HOMMES-FRANCE • UPCS • ETC. SOUTIENS : AGRI 92 • ARPAL • CFE • COTIC • CHAZAL • CRO • ESD • FÉDÉRATION NATIONALE DES FRANÇAIS • FGT • FRANCE LIBERTES • JEC • JOC • LIGUE DE L'ENFANTEMENT • OICE • REGAU PAIR • ETC.

PLAY FAIR  
AT THE OLYMPICS

Campagne internationale coordonnée par :



grande production de s'assurer de la qualité sociale des produits qu'elle commercialise. Aujourd'hui c'est aux grandes marques du secteur sportif et aux enseignes françaises de la grande distribution que le Collectif et la campagne « *Jouez le jeu pour les JO* » s'adressent.

### VIOLATION MASSIVE DES DROITS SOCIAUX

Difficile d'imaginer, à la veille des jeux-spectacle d'Athènes, qu'en coulisses, la pression sur les fournisseurs est telle qu'elle

conduit à de véritables zones de non-droit, en Asie, Afrique, Amérique latine... qui imposent à des enfants, des femmes et des hommes des conditions de travail désastreuses : des journées de labeur qui dépassent parfois les 16 heures d'affilée, sept jours sur sept pendant les coups de feu, pour un salaire de misère, avec des conséquences graves sur l'état de santé et la vie de famille. Sans parler du silence imposé, de la dignité qui est bafouée chaque jour. C'est donc à tous ceux qui luttent pour le respect des

droits de l'homme partout dans le monde de dénoncer ces conditions de vie et de travail.

### COMMENT AGIR ?

- ➔ En participant à la campagne « *Jouez le jeu pour les JO* ». Des collectifs locaux existent dans lesquels la CFDT est présente et dans lesquels chacun peut s'investir.
- ➔ En signant la pétition qui sera adressée au Comité international olympique ; l'objectif est de 200 000 signatures.
- ➔ En envoyant des cartes postales-pétition à des entreprises du sport.

Des animations sont prévues dans les villes françaises, notamment :

- ➔ le 25 juin à l'occasion du passage de la flamme olympique en France ;
- ➔ le 13 août le collectif *De l'éthique sur l'étiquette* organisera « *une ouverture alternative* » des jeux olympiques en remettant les pétitions de la campagne internationale.

### DEMANDEZ LE PROGRAMME !

Pour s'informer et informer, le site internet du collectif *De l'éthique sur l'étiquette* propose tout un programme d'actions en faveur des droits fondamentaux ainsi que les coordonnées des collectifs locaux.

[www.ethique-sur-etiquette.org](http://www.ethique-sur-etiquette.org)

Les jeunes s'intéressent aux sports, les pratiquent ; organisons des moments d'information, de sensibilisation dans les établissements scolaires sur les conditions de fabrication des vêtements et chaussures de sports qu'ils portent et que d'autres fabriquent dans des conditions intolérables. Soyons solidaires en réagissant !

Catherine Hirschmuller

## HISTOIRE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Cette collection s'adresse essentiellement aux étudiants en Sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps) et son architecture est adaptée aux diverses épreuves de l'écrit du Capest et de l'agrégation d'EPS. Les auteurs, qui sont formateurs d'enseignants d'EPS, ont produit là un ouvrage précis et précieux pour qui veut trouver et références (plus de 200 auteurs cités et plus de 300 ouvrages en bibliographie) et réflexion... sur le lent processus de la démocratisation de l'EPS.

La problématique annoncée — les étapes d'une démocratisation — fait d'entrée la distinction entre démocratisation quantitative (ou « *démographisation* ») relative au nombre d'élèves bénéficiant d'une EPS, et démocratisation portant sur des aspects qualitatifs et faisant émerger la « *nécessité de prêter attention et d'adapter (...) l'enseignement aux publics accueillis...* » sans quoi « *la démocratisation quantitative recèle en son sein un caractère ségrégatif implicite amenant finalement à un renforcement des inégalités* ». La discipline EPS, pourtant obligatoire dans l'enseignement français avant même que l'école ne le soit, souffre d'un déficit de reconnaissance, tant de la part des analystes de la démocratisation de l'école que des acteurs sociaux, politiques, scolaires. Elle semble toujours avoir été considérée comme à part dans le

champ scolaire, « *en transit* », davantage « *installée que reconstruite* ». La raison en est sans doute à rechercher, selon nos auteurs, dans l'ambiguïté même de ses finalités : partagée entre immédiateté et ambition à long terme, entre utilitarisme et désintéressement, entre apprentissage scolaire et réalisme social.

L'EPS est, en outre, confrontée, comme toutes les disciplines dont on ne sait mesurer les profits immédiats, au libéralisme triomphant. Elle est aussi discréditée scientifiquement en raison, entre autres, des recherches mêmes en Staps qui se tournent davantage vers des études lucratives et gratifiantes (le sport) que vers l'éducation physique proprement dite. Enfin, elle ne semble pouvoir compter que sur la détermination et l'engagement d'enseignants « *en sursis scolaire si ses acteurs ne contribuent pas à accroître sa lisibilité sociale* ».

L'enseignant est donc enjoint de sortir de son ambiguïté entre modèle scolaire et modèle social (entre un modèle soucieux de développer des capacités d'esprit critique, d'adaptation, de réflexion, de culture, d'humanisme... et le modèle exclusivement sportif, dirait-on au Sgen-CFDT).

« *L'EPS, tiraillée entre des compétences spécifiques permettant de donner du sens aux apprentissages et des compétences générales censées être réinvesties dans la vie quotidienne et future (...), semble fournir une voie de résolution à condition d'adopter*

*la voie de la sagesse et de sortir de la confidentialité des gymnases* ».

Les auteurs plaident enfin pour la refondation d'un pacte entre l'EPS, l'école et la société en vue d'une efficacité immédiate et d'un large réinvestissement dans le cadre des activités extra-scolaires à moyen et à long terme, pour la prise en compte véritable de la diversité des élèves et de leurs motivations, pour la formation d'un enseignant lucide et cultivé, autonome, qui « *grâce à de multiples compétences, pourra agir et réagir dans l'intérêt de tous et plus particulièrement des futurs adultes à construire* ». En conclusion, ils constatent que la « *démographisation* » de l'EPS étant une réussite, sa démocratisation qualitative reste encore fragile car dépendante des réajustements permanents de ses acteurs aux réalités quotidiennes.

### L'éducation physique de 1945 à nos jours. Les étapes d'une démocratisation.

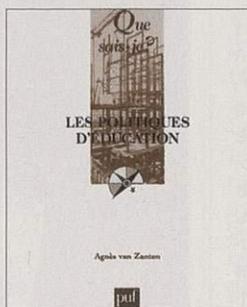
Michaël Attali et Jean Saint-Martin  
Éd. Armand Colin, coll. Dynamiques, janvier 2004, 327 pages, 21 €

### REGARD SUR LE SYSTÈME ÉDUCATIF

Agnès van Zanten, directrice de recherche au CNRS, auteure notamment de *L'école de la périphérie* offre dans ce livre une grille de lecture rigoureuse et pertinente des intentions et des réalisations en matière éducative.

Les politiques dites d'éducation concernent directement près de 15 millions d'élèves et

d'étudiants, plus de 800 000 enseignants et environ 260 000 personnels administratifs, techniques, santé, sociaux, d'orientation, d'éducation, de surveillance, de direction, d'inspection, de la maternelle à l'université. Elles s'appliquent à une grande variété de domaines, de la formation des enseignants à l'évaluation des élèves. Les missions assignées au système scolaire se multiplient



en même temps que les critiques à son encontre. Les réformes se succèdent, laissant pourtant le sentiment d'une inertie profonde des structures et des pratiques.

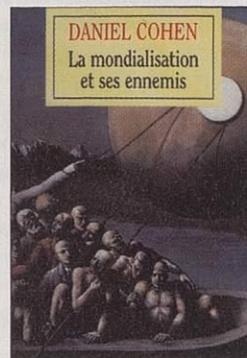
Comment comprendre alors l'action publique dans le domaine si familier et néanmoins si complexe de l'Éducation ? En analysant les idées et les valeurs qui orientent les choix éducatifs, les instances qui participent à leur élaboration, ainsi que les différents acteurs qui les impulsent et les mettent en œuvre, l'auteure éclaire le lecteur sur la complexité de cette machine difficile à réformer et pourtant riche d'expériences novatrices.

### Les politiques d'éducation

Agnès van Zanten  
*Que sais-je ? n° 2396*  
Éd. Puf, 2004, 126 pages, 7,50 €

## MONDIALISATION, J'ÉCRIS TON NOM

Mondialisation par ci, mondialisation par là, la mondialisation est le mot de notre époque et, pourtant, il est bien rare que nous puissions comprendre ce qu'il recouvre sérieusement. Le livre de Daniel Cohen, économiste et éditeur au *Monde*, nous permet de découvrir avec subtilité, humour et loin des idées reçues, les enjeux de la dite mondialisation. À partir d'exemples tirés aussi bien de l'histoire que de la vie dans un village des Aurès ou encore des médicaments contre le Sida, il nous montre qu'elle n'est peut-être là où on la croit le plus sûrement. Non, la colonisation n'est pas la recherche de matières premières pour la simple et bonne raison que les pays colonisateurs les possédaient. Non, la modernisation (route, électricité) trop rapide d'un village d'Algérie n'est pas un bienfait, elle est, au contraire, destructrice. Non, ce n'est pas par crainte de voir les médicaments contre le Sida vendus à moindre prix aux pays pauvres être réexportés vers les pays riches que les groupes pharmaceutiques ont refusé de les vendre moins chers, c'est pour justifier les prix pratiqués dans les





Plus rapide,  
plus maniable,  
un moteur de recherche efficace,  
une interface agréable,  
un logiciel libre,

c'est-à-dire des informations  
plus accessibles,  
plus facilement mises à jour,  
celles dont vous avez besoin.

Le Vademecum évolue !

Découvrez-le,  
redécouvrez-le :

[vademecum-sgen-cfdt.org](http://vademecum-sgen-cfdt.org)

## PETITES ANNONCES

### Tarifs :

Les annonces concernant les échanges scolaires ou le bénévolat sont gratuites.

Pour les autres, il faut compter, **par ligne de 30 signes** (un espace ou un signe de ponctuation compte pour un signe), **7 €** pour les adhérents (joindre étiquette-adresse de PE) et **14 €** pour les non adhérents.

### Locations

**12 - Sauveterre. Mais. ancienne tt conf. 3 chb. Mai à oct. 300/500 €/sem. Tél 01 49 59 02 21**

**13 - La Ciotat-Plage. 300 m plage F3 RdeC. Jardin et clos. Parking privé. Tél 04 76 24 70 58**

**13 - Sausset. Villa 10 pers. tt conf <http://cote.bleue.com.free.fr> 04 42 45 19 93 [remy.pernaud@free.fr](mailto:remy.pernaud@free.fr)**

**20 - Calvi. Marine San Ambrogio. 2 p. 4 pers. Tt cft. jard. 500 m plage 250-400 €/s. Tél 03 84 94 13 13**

**34 - À louer studio Montpellier ds mais. individuelle juillet août 205 €/s Tél 04 67 88 62 01**

**34 - À louer Montpellier. Studio étudiant proche facs 350 €/mois Tél 04 67 88 62 01**

**35 - St-Malo Paramé. Mais. tt conf. plage 300 m calme 4 chbres cuis. séj. 2 sdb jard. Prox. comm. Juil. 915 € les 2 sem. Tél 03 20 57 09 70**

**65 - Pyrénées. Loue mais indép jardin conf. Village mont. 6 pers. Juil, août, sept. Tél 03 22 84 13 59**

**73 - Val Thorens. Loue studio 4/5 pers. 1/08 au 15/08: 350 €. 16/08 au 1/09: 280 €. Tél 03 20 04 80 03**

**74 - Annecy. F4 calme prox lac. Juil+août. Park. privé. 260-360 €/semaine réduc 15 j. Tél 04 50 27 64 13**

**83 - La Londe. Petit mas mitoyen tt conf. jard. terr. 2 ch. séj. cuis. SdB. Plage 300 m sans route à traverser. 250 à 500 €/s. Tél 01 64 68 95 88**

**Nice - Loue été F2 60 m<sup>2</sup> 2 à 4 pers. Calme. 1,5 km de la mer. 400 €/sem. 750 €/quinz. Tél 04 93 86 39 01**

**Loue maison plain-pied, 500 €/s dans village proche Uzès, Avignon. Du 17 juillet au 7 août. Tél 04 66 82 42 04**

**Vélo Pays-Bas. 25-55 km/j. Péniche conf. comme hôtel itin. 526-586 €/sem p.c. Tél 05 59 68 93 43 24**

**Grèce, Syros - F2 dans mais. tt conf. terr. vue mer, plage 30 m. Location 2/3 pers. 240/300 €/s. Tél 04 91 72 51 70 (HR) [roussosebastien@hotmail.com](mailto:roussosebastien@hotmail.com)**

### Divers

**92 - L'association "L'esperanto, une chance pour l'Europe" propose écoles, collèges, lycées présentation du problème des langues dans l'Union européenne, droits linguistiques, infos sur l'esperanto. 288, av. d'Argenteuil, 92600 Asnières. Tél 01 47 99 75 51**

### DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Luc Villeneuve

### RÉDACTEUR EN CHEF

Michel Debon

### SECRÉTAIRES DE RÉDACTION, MAQUETTE

Nathalie Noël,

Émile Pinard.

### RÉDACTION

Alain Baury,

Isabelle Conversin,

Françoise Lebocey,

Raymonde Piecuch,

Marie-Agnès Rampnoux,

Odile Ravaux.

### IMPRIMERIE

ETC, Yvetot (76)

CPPAP 440 D 73 S

ISSN 1143-2705

Fédération des Syndicats

Généralistes de l'Éducation

Nationale et de la

Recherche publique

47/49, avenue S. Bolivar

75950 Paris cedex 19

Tél : 01 56 41 51 00

Fax : 01 56 41 51 11

Sur internet :

[www.sgen-cfdt.org](http://www.sgen-cfdt.org)

Mél : [fede@sgen-cfdt.org](mailto:fede@sgen-cfdt.org)

pays riches en question. Il rappelle également la formule de Bairoch : « Les pays riches n'ont pas besoin des pays pauvres, ce qui est une mauvaise nouvelle pour les pays pauvres ». Pour lui, la principale difficulté de la mondialisation actuelle, qui n'est que la troisième, c'est l'immense frustration qu'elle aiguise car la plupart des biens qu'elle propose sont inaccessibles à la plupart.

La mondialisation doit réhabiliter les hommes, ceux du Sud qui sont exclus à la fois des biens matériels, mais aussi dépossédés de l'histoire ; loin d'être des acteurs, ils sont juste des victimes d'un monde qui s'impose à eux. Cohen nous offre la possibilité de mieux comprendre notre « petit monde » par une suite de courts chapitres toujours vivants et stimulants.

### La mondialisation et ses ennemis

Daniel Cohen

Éd. Grasset, Paris, 2004, 264 pages, 18 €

### TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR L'ÉCONOMIE...

Dans cette 15<sup>e</sup> édition entièrement refondue et mise à jour de *Déchiffrer l'économie*, Denis Clerc, fondateur et éditorialiste de la revue *Alternatives économiques* tente, sans simplisme, mais sans désespérance non plus, de nous aider à déchiffrer ce qui peut paraître rébarbatif pour beaucoup et qui, pourtant, nous aide à mieux comprendre et maîtriser le monde dans lequel nous vivons.

Cette information économique qui rythme notre vie, au point qu'elle nous submerge et parfois nous écrase, comment mieux la déchiffrer ?

Premier objectif de ce livre, donc : « déchiffrer » l'avalanche de faits, de chiffres, d'événements et les traduire en clair pour démêler l'écheveau des questions monétaires, de production, d'investissement, du chômage ou de l'inflation.

Deuxième objectif : réfléchir, comprendre. Car une économie n'est pas un engrenage, un ensemble de mécanismes qui seraient neutres, automatiques ou inéluctables. C'est aussi le résultat de choix collectifs, conscients ou non, qui engendrent parfois des effets sociaux ou environnementaux indésirables : cômage, inégalité, pauvreté, pollutions...

Comment les réduire, voire les éliminer, tel est, enfin, le troisième objectif de ce livre.

L'économiste ne peut plus, aujourd'hui, se contenter de nous expliquer comment tout cela marche, il lui faut aussi étudier l'envers du décor et explorer des pistes pour que les choses changent ; et si nous voulons être acteurs de la société dans laquelle nous vivons il nous faut comprendre. Ce livre est là pour nous y aider...

### Déchiffrer l'économie

Denis Clerc

Éd. La découverte, 2004, 414 pages, 14,50 €

**ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC**

**Conseiller/e principal/e d'éducation**

**Professeur certifié/e de l'enseignement agricole public**

**Professeur de lycée professionnel agricole**

**En juin 2004,  
donnez votre voix aux candidats  
et candidates présentés par le Sgen-CFDT**

**VOUS  
ENTENDRE,  
VOUS DÉFENDRE,  
ÊTRE À VOTRE  
DISPOSITION**

**Donnez votre voix à des élu/es  
qui vous entendront et défendront vos droits**

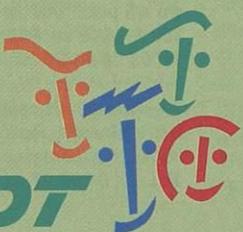
**Donnez votre voix à des élu/es  
qui porteront les revendications  
du Sgen-CFDT**

**Donnez votre voix à des élu/es  
qui s'engageront dans la réflexion  
pour conforter et faire évoluer les métiers  
de l'éducation et de l'enseignement**

**Le Sgen-CFDT, avec vous,  
pour la reconnaissance  
de vos droits individuels  
et collectifs**

**VOTEZ,  
FAITES VOTER  
SGEN-CFDT**

**[sgen-cfdt.org](http://sgen-cfdt.org)**

  
**SGEN CFDT**  
*Une dynamique solidaire*

# Collège-Lycée-CIO

Profession  
EDUCATION

Mai 2004



SGEN CFDT

PERSONNELS DES  
COLLÈGES,  
LYCÉES ET  
CENTRES  
D'INFORMATION  
ET D'ORIENTATION

Technologie

page II

Apprentissage

page III

Compétences en anglais

page IV

L'histoire enseignée

page IV

Eden, Onisep, agrégés

page V

Programmes, TZR

page VI

Mouvement

page VII

Absentéisme

page VIII

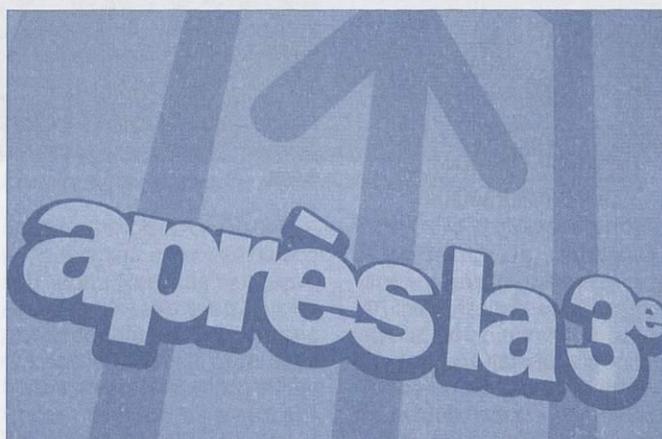
## DÉCOUVERTE PROFESSIONNELLE EN 3<sup>e</sup> : DIVERSIFICATION OU EXCLUSION ?

Le ministère envisage de mettre en place à la rentrée 2005, dans le cadre de la rénovation de la classe de troisième, une option facultative de « découverte professionnelle ».

**R**appelons que cet enseignement sera proposé au choix des élèves comme enseignement commun alternatif à la deuxième langue vivante ou comme enseignement facultatif si la deuxième langue vivante a été choisie en enseignement commun (3h). Il peut également être choisi par les élèves à la fois comme enseignement commun et facultatif (6h).

### L'OBJECTIF AFFICHÉ

Le ministère affirme vouloir réduire rapidement les sorties sans qualification ou sans diplôme tout en élargissant l'accès des jeunes à tous les baccalauréats. Il s'agit aussi de délivrer une information « loyale » aux familles sur les poursuites d'étude.



Un processus de filiarisation et d'orientation précoce pour les élèves en difficulté dans le collège.

La découverte professionnelle n'est pas une nouvelle discipline mais une « démarche de construction de projet » permettant la découverte de champs et d'activités professionnels variés et des cursus de formation qui y conduisent. Le projet pédagogique prend notamment appui sur un support technique qui débouche sur une production d'objets ou de services, à la réalisation de laquelle l'élève aura participé.

Quant à l'option à 6 heures, elle est destinée à des élèves volontaires manifestant un intérêt pour la formation professionnelle. Étant donné le volume horaire de cette option et la nécessité d'une mise en co-

hérence spécifique avec l'enseignement de la technologie et des périodes de stage, les élèves qui l'auront choisie constituent une classe implantée en lycée professionnel.

### UNE ORIENTATION PRÉCOCE DÉGUISÉE

Certes, pour le Sgen-CFDT, faire en sorte qu'aucun élève ne sorte du système éducatif sans qualification doit être une priorité. Mais est-ce en orientant les élèves à la fin de la 4<sup>e</sup> en lycée professionnel que l'on parviendra à cet objectif ? N'est-ce pas une manière de se dédouaner d'une réforme du collège qui permette à tous les élèves de réussir ? N'est-ce pas une

manière d'exclure certains élèves dont on connaît la détermination sociale ? L'information « loyale » dont il est question serait en soi positive, s'il ne s'agissait de fait d'inscrire durablement dans les structures et le fonctionnement ordinaire, réglementaire, du collège, et sous couvert de diversification, un processus de filiarisation et d'orientation précoce pour les élèves en difficulté dans le collège tel qu'il fonctionne actuellement. Les contenus (découverte des champs professionnels) et les activités pédagogiques (initiation professionnelle, stages en entreprises, bilan personnel de l'élève) semblent très flous et nécessitent un suivi et un accompagnement qui demande du temps. L'équipe pédagogique aura-t-elle les facilités d'emploi du temps et la formation dont il est question dans le projet ? Pour le Sgen-CFDT, la lutte contre l'échec scolaire passe par d'autres voies et d'autres modes de diversification. Dans le contexte du débat sur l'École, il y a urgence à reprendre la réflexion sur d'autres bases que celles proposées par le ministère pour cette « nouvelle troisième ».

Isabelle Conversin

## EN BREF

## CONCOURS INTERNES

Les assistants d'éducation, les maîtres d'internat et surveillants d'externat peuvent désormais se présenter aux concours internes de CPE, professeurs d'EPS, PLP et certifiés s'ils remplissent aussi les autres conditions demandées pour ces concours.

JO du 27 mars 2004 page 5880  
www.legifrance.gouv.fr

## ALTERNANCE EN QUATRIÈME

Le ministère a rendu public un court bilan du dispositif en alternance pour les élèves de quatrième qui montre l'extrême diversité des situations et surtout l'absence de « véritables protocoles pédagogiques entre collèges, lycées professionnels et entreprises pour déterminer ce qui doit être appris, exploité, consolidé, vérifié sur chacun des lieux de formation ».

Il confirme enfin qu'il s'agit bien d'une préorientation, même si le ministère dans ses commentaires tente d'accrédi- ter le contraire.

En effet, plus de 60 % des élèves issus des dispositifs en alternance se sont (ont été) orientés vers une formation professionnelle en LP, en CFA, en lycée agricole.

Si le nombre d'élèves concernés est encore faible (31 291, soit 5,56 % des élèves de quatrième), la circulaire de rentrée prévoit de développer les dispositifs en alternance. Le nombre d'élèves préorientés va donc augmenter.

## PHOTOCOPIAGE

Le protocole entre le ministère de l'Éducation nationale, le centre français du droit de copie et la société des éditeurs et auteurs de musique a été renouvelé (date d'échéance 2008).

Il permet aux enseignants de réaliser des photocopies de publications en toute légalité, moyennant une redevance. Une modification est cependant intervenue :

- auparavant cette redevance était fixée à 1,52 € par élève et par an, quel que soit le nombre de photocopies ;
- à partir de 2005, un barème à deux tranches sera instauré : pour moins de 100 photocopies, il devrait être de 1,58 €, pour plus de cent entre 2 et 3 €.

BO n°15 du 8 avril 2004  
www.education.gouv.fr/bo/2004

## PROGRAMMES DE TECHNOLOGIE

## COMMENT DÉNATURER UNE DISCIPLINE

Ou comment refaire pour fin mai des programmes à expérimenter à la rentrée 2004 et à mettre en œuvre à la rentrée 2005, sachant qu'un groupe d'experts avait déjà fait des propositions intéressantes.

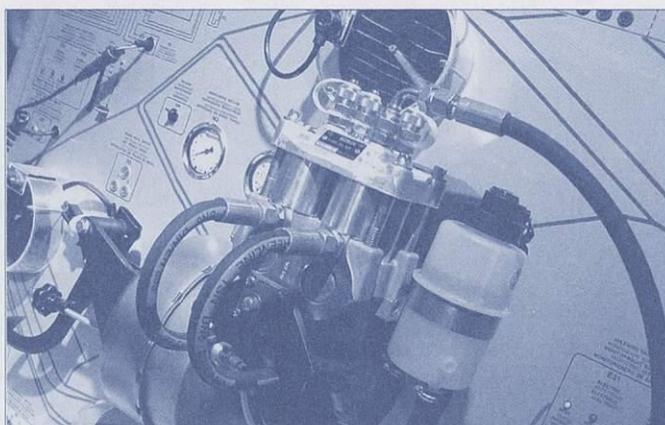
Il n'est pas inutile de revenir sur les péripéties antérieures : tout le monde se souvient qu'un groupe d'experts, piloté par Philippe Joutard, avait été chargé de relire les programmes de technologie tout en réfléchissant à l'enseignement professionnel. Las ! Les conclusions du groupe n'allant pas du tout dans le sens souhaité par le ministère, un nouveau groupe, piloté par Daniel Secrétan, fut chargé... de recommencer.

## DU PASSÉ REPRENONS LES PROGRAMMES

La solution du ministère a été simple : reprendre les programmes des années 70 en niant l'évolution de la discipline depuis les trente dernières années. Dans cette nouvelle version des programmes, la démarche de projet serait récusée, le mot « compétence » disparaîtrait. L'idée que science et technique vont de pair dominerait. Ainsi la technologie se retrouverait-elle fortement instrumentalisée au profit de la science, dans un mauvais remake de *la main à la pâte*. Le pan éco-gestion disparaîtrait, au profit d'une prégnance des STI. La pensée se centrerait sur l'objet. La relation entre les pratiques scolaires et les pratiques sociales s'envolerait.

## OUTIL SUPPLÉMENTAIRE DE PRÉ-ORIENTATION ?

Le ministère a présenté par ailleurs, un projet de nouveau 3° dans lequel, par le biais d'un enseignement intitulé « découverte professionnelle », des pré-orientations en



Considérer la technologie comme des sciences appliquées serait une grave erreur.

lycée professionnel seront possibles (voir en page 1). Inquiets face aux choix de ce groupe d'experts et face à la possibilité que la technologie ne s'ajoute à la découverte professionnelle comme outils de pré-orientation, les associations de technologie (Assetec, AEAT, AEET, Pagestec) et les organisations syndicales (Sgen-CFDT, Ferc-CGT, SE-Unsa, Snes-FSU) ont envoyé le 5 avril 2004 une lettre ouverte au président du conseil national des programmes pour réaffirmer les principes constitutifs de la discipline : partie intégrante du socle commun, s'opposant à la hiérarchie des intelligences, permettant à l'élève d'être acteur dans des pratiques techniques d'un travail en équipe et d'avoir le point de vue d'utilisateur et de consommateur critique.



Le Sgen-CFDT, pour sa part, tient à la spécificité actuelle de la technologie, en particulier en ce qui concerne la

pédagogie de projet et le travail en équipes. Considérer la technologie comme des sciences appliquées serait une grave erreur. Par ailleurs, il continue de revendiquer des conditions adaptées à cet enseignement en terme de maintenance informatique et de groupes à effectifs allégés. Dans ce but, il a été reçu en audience à sa demande par le groupe d'experts présidé par Daniel Secrétan et lui a fait part de son désaccord.

Véronique Bono

**Assetec** : association pour l'enseignement de la technologie  
www.assetec.net

**AEAT** : association des enseignants d'activités technologiques  
www.aeat-edu.org

**AEET** : association européenne pour l'éducation technologique  
http://membres.lycos.fr/aeet/

**Pagstec** : association d'acteurs de l'enseignement de la technologie  
www.pagstec.org

## RÉFORME DE L'APPRENTISSAGE

## CPC

## ENJEU MAJEUR POUR LES LYCÉES PROFESSIONNELS

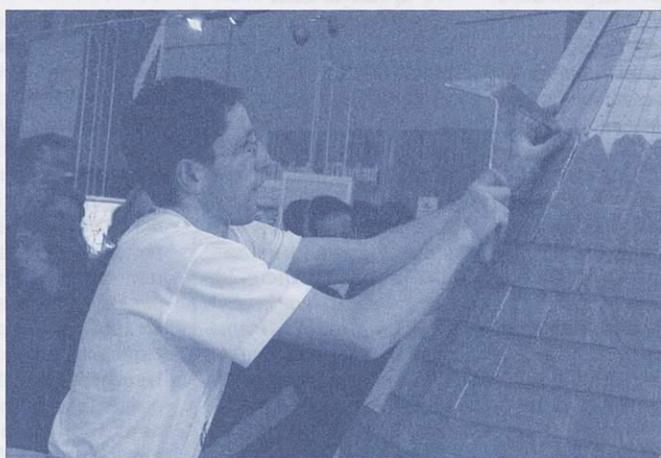
**Cinq cent mille apprentis en 2007, c'est l'objectif du gouvernement, un objectif dont les conséquences sur la formation professionnelle publique sont inquiétantes.**

**R**enaud Dutreil, alors secrétaire d'État aux PME, justifiait son plan de relance de l'apprentissage par une diminution des entrées en apprentissage en 2002 (moins 1,2 %), la première baisse depuis 1992. Les autres justifications sont classiques : l'apprentissage serait une réponse adaptée aux besoins en main d'œuvre qualifiée, un moyen privilégié d'accéder à l'emploi et, à terme, il permettrait d'accéder à des « *responsabilités entrepreneuriales*. »

DES MESURES  
CONTESTABLES

Si les propositions de rationalisation de la collecte de la taxe d'apprentissage sont positives, tant la complexité et l'opacité sont grandes en ce domaine, nombre des mesures proposées sont contestables. Exemples :

- Le projet prévoit d'augmenter la flexibilité : création d'une période de prise de contact de 15 jours avant la signature du contrat pendant laquelle le jeune demeurera sous statut scolaire et qui s'ajoutera donc à la période d'essai existante de deux mois.
- La possibilité d'entrer en apprentissage à tout moment de l'année, risque de multiplier les allers-retours entre école et entreprise. Se posera également la question de la gestion d'élèves entrant en formation en cours d'année. Enfin, systématiser les tests de positionnement ajoutera une nouvelle sélection à celles effectuées par les centres de formation d'apprentis et les employeurs.



Chambre noire

*L'horaire de travail journalier maximum de l'apprenti passe de 7 à 8 heures.*

La réforme se met en place petit à petit. Des mesures seront intégrées dans le projet de loi dit de mobilisation pour l'emploi, d'autres ont été votées dans la loi sur la formation professionnelle tout au long de la vie et pour le dialogue social.

VERS UN MODE  
DE FORMATION CONTINUE

Ainsi, un contrat à durée indéterminée pourra « *par accord entre le salarié et l'employeur être suspendu pendant la durée du contrat d'apprentissage conclu avec le même employeur* ».

Le champ des dérogations sur l'âge maximum d'entrée en apprentissage (25 ans) a été étendu.

Ces dispositions modifient la nature de l'apprentissage qui, de mode de formation initiale, devient aussi de la formation continue. La suspension du CDI permet à l'employeur de prolonger de fait le contrat jeune en continuant à bénéficier du maximum d'exonérations (l'exonération des charges passe

à 50 % la troisième année du contrat jeune, et les premiers contrats datent de la fin 2002, il y aura donc deux ans bientôt...).

L'horaire de travail journalier maximum de l'apprenti passe de sept à huit heures, la semaine demeurant à 35 heures. Enfin, le contrat d'apprentissage pourra être signé jusqu'à trois mois après le début du cycle de formation.

L'enjeu est important pour les lycées professionnels confrontés à des mesures de restructurations. En effet, comme dans les prochaines années les effectifs baisseront dans le second degré, tout accroissement dans un mode de formation se fera au détriment de l'autre. Ainsi accroître les effectifs dans les CFA privés aggravera la situation de la formation professionnelle initiale publique, déjà fortement malmenée par la politique gouvernementale.

**Daniel Trillon**

PROGRAMME  
DE TRAVAIL

Les commissions professionnelles consultatives sont en charge de la création, suppression, rénovation des diplômes professionnels de l'Éducation nationale : bac pro, BTS, BEP, CAP, mentions complémentaires. Pour cette année, trois axes de travail ont été particulièrement mis en avant :

- l'achèvement du travail de dissociation des CAP et des BEP. Les CAP sont conçus pour être professionnalisants tandis que les BEP sont sur des champs plus larges et pensés pour la poursuite d'études ;
- la réorganisation de la maintenance électronique sur un champ transversal en intégrant la notion de service ;
- dans le secteur sanitaire et social où les emplois sont en augmentation, continuation du travail avec les ministères de la Santé et de Jeunesse et sport, avec recherche d'équivalence et de passerelles entre les diplômes des trois ministères. La création d'un bac pro Service à l'usager, ouvert aux titulaires d'un BEP Carrières sanitaire et social, et négocié avec le ministère de la santé, est en chantier avec une ouverture possible en 2005.

Quant à la rénovation des BEP et bac pro Secrétariat et comptabilité, elle serait engagée en commençant par les bac pro, ce que le Sgen-CFDT a contesté. En effet, l'inspection générale vient d'engager une réflexion sur les diplômes de niveau V dans ces deux domaines. Travailler à la rénovation du bac pro sans réfléchir au préalable à la totalité de la filière et plus particulièrement au devenir et aux objectifs des BEP Secrétariat et comptabilité est incohérent.

## LANGUES

## Évaluation des compétences en anglais

Une étude conduite en 2002 dans sept pays européens révèle les disparités des compétences des élèves de 15-16 ans en anglais. En 2002, les performances des élèves français sont nettement inférieures à celles des élèves des six autres pays participants, quel que soit le domaine de compétences évalué. On peut noter que les principales différences paraissent porter sur le statut de l'apprentissage de l'anglais en primaire, son usage en cours par les enseignants, et, plus encore, sur le rapport à la langue dans les contextes scolaire ou extra-scolaire.

Les élèves français sont plus à l'aise dans la compréhension de l'écrit, puis, par ordre décroissant de réussite, dans les compétences linguistiques, dans la compréhension orale et dans la production écrite. Les filles et les garçons ont les mêmes performances.

## PERCEPTION DES ÉPREUVES

Les élèves ont jugé cette épreuve assez difficile (62,5 %), voire difficile (27,1 %). Les enseignants des classes de l'échantillon jugent plutôt facile le niveau de l'épreuve, sauf en ce qui concerne la compréhension de l'oral, et estiment les exercices familiers aux élèves, à l'exception des exercices de production écrite. Il est intéressant de noter l'écart important entre les perceptions des élèves et celles des enseignants. Par ailleurs, certains enseignants interrogés sur les faibles performances des élèves, ont répondu par une critique de l'épreuve. Les élèves sont plutôt

motivés pour apprendre l'anglais : 81 % estiment qu'il est important de connaître cette langue. Cependant, ils déclarent n'avoir aucun contact avec la langue anglaise en dehors du collège. Il est à noter qu'ils pensent avoir le plus appris l'anglais lors de séjours linguistiques (30 %) ou par des cours particuliers (46 %). De plus, les réponses des élèves révèlent une attitude passive pendant les cours d'anglais. Ils estiment (pour 50 %) que l'enseignant mobilise la parole pendant le cours. Cependant, ils sont 80 % à dire que leur enseignant s'adresse à eux en anglais.

## PRATIQUES DES ENSEIGNANTS ?

Selon les déclarations des enseignants, le matériel utilisé par les enseignants est peu diversifié : le manuel (92 %), des cassettes audio spécifiques pour l'enseignement (80 %).

60 % des enseignants déclarent parler en anglais pendant plus de 50 % du temps de cours. Dans leur pratique d'enseignement, les enseignants suivent la progression du manuel (70 %), encouragent les élèves à communiquer (92 %). Cependant, la majorité des enseignants n'a pas recours à des jeux pour créer dans la classe des situations de communication (68 %), ne tient pas compte des intérêts des élèves dans la préparation des cours (59 %), encourage peu les élèves à utiliser la langue en dehors des cours (59 %). Les enseignants ne répartissent pas (70,6 %) les élèves en groupe selon leurs compétences linguistiques et ne tiennent pas compte (92 %)

de l'auto-évaluation des élèves. Seulement 10 % des enseignants environ déclarent organiser des activités extra-scolaires (voyages, échanges...).

## QUE PENSER DE CES RÉSULTATS ?

Les élèves ont trop peu de contact avec la langue anglaise et « adoptent une attitude passive face à son apprentissage ». Tout se passe comme si le rôle de « langue de communication de l'anglais n'était ni vécu, ni perçu. Il apparaît que pour les enseignants français, » « le préalable à l'apprentissage d'une langue reste la connaissance de la grammaire » « l'enseignant français développe une recherche de la perfection qui peut inhiber les élèves ». De plus, les élèves français n'ont pas de connaissances lexicales étendues. Le fait que l'enseignant « corrige en permanence » les élèves se traduit par un « usage abusif du français en classe » pendant le cours. Les enseignants visent la « perfection » du message. Lorsque les enseignants mettent en place des situations « fausseté authentiques », ils mettent en jeu des compétences de prises d'informations mais ne développent pas suffisamment la pratique courante de la langue. Ces observations montrent qu'il est nécessaire de revoir les pratiques des enseignants et de mettre un accent important sur leur formation.

[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)  
Rubrique Système éducatif, évaluation et statistiques,  
notes Évaluation :  
Note 04.01 (mars)  
de Gérard Bonnet  
et Jacqueline Levasseur

## HISTOIRE

## La place des femmes dans l'histoire enseignée

« Quelle place pour les femmes dans l'histoire enseignée ? » : tel est le titre d'une étude menée par Annette Wiewiorka pour le Conseil économique et social (CES).

Cette étude montre que la place infime laissée aux femmes dans l'histoire enseignée contraste avec l'extraordinaire dynamisme des travaux de la Recherche. Les raisons en sont multiples :

- À l'Université, les sujets portant sur l'histoire des femmes ne permettent pas de faire « carrière », car jugés trop « communautaristes ».
- La quasi totalité des étudiants suivent un cursus dans lequel l'histoire des femmes n'est jamais évoquée. Les futurs enseignants n'y sont donc pas sensibilisés et reproduisent ensuite l'invisibilité des femmes dans l'histoire.
- Les archives y afférant sont peu nombreuses et dispersées.
- Les programmes scolaires ne laissent guère de place à l'histoire des femmes de même que les manuels scolaires. Leur image est souvent dépréciée ou limitée.

Le CES lance quelques pistes pour valoriser l'image des femmes et faire évoluer les mentalités :

- Compléter les archives en incitant les militantes et les associations féminines à rassembler leurs archives et à les déposer.
- Assurer dans le cadre des IUFM une information des futurs enseignants en histoire sur l'existence des guides et des inventaires.
- Créer, dans l'enseignement supérieur, un certain

nombre de postes de chercheurs et d'enseignants chercheurs spécialisés étant donné le retard de la France dans ce domaine.

- Chaque étudiant d'histoire devrait par ailleurs au cours de son cursus être familiarisé aux problématiques de l'histoire des femmes. De même, cette dimension devrait être abordée dans le cadre des IUFM.
- Côté enseignement secondaire, le conseil national des programmes doit continuer à élaborer des programmes où la présence des femmes dans l'histoire est davantage sensible et élaborer des outils qui permettent une meilleure introduction de ce thème dans l'histoire enseignée aux élèves.



**L'AVIS DU SGEN** Cette étude a le mérite de mettre en lumière auprès du grand public combien l'histoire des femmes est absente de l'enseignement.

Le Sgen-CFDT est de nombreuses fois intervenu auprès du ministère :

- pour que les femmes apparaissent davantage dans les programmes et pas seulement ceux d'histoire ;
  - pour que la place des femmes soit plus visible dans les manuels scolaires ;
  - pour que l'égalité filles/garçons (et notamment l'éducation à la mixité) fasse l'objet de la formation des futurs enseignants dans les IUFM.
- Espérons que cette étude fera progresser l'égalité hommes/femmes qui passe essentiellement par l'éducation.

Quelle place pour les femmes dans l'histoire enseignée ?  
[www.conseil-economique-et-social.fr](http://www.conseil-economique-et-social.fr)

## EDEN

## Le ministère joue les prolongations

Au mois de mars, le ministère a invité le Sgen-CFDT, le SNPDEN et I & D, organisations syndicales représentatives des personnels de direction, à participer à trois réunions portant sur les thèmes déjà abordés en décembre.

## LA FORMATION

La direction de l'encadrement se dit soucieuse d'une formation cohérente, de haut niveau, des personnels d'encadrement. Elle souhaite un minimum de cohérence entre les académies et des formations intercatégorielles (IEN, IA-IPR, Casu...) pour créer une culture d'encadrement. Cependant, les problèmes inhérents à la formation initiale et continue des personnels de direction seraient volontiers laissés à l'Ésen (École supérieure de l'Éducation nationale). De toutes façons, la formation ne semble pas être le problème prioritaire pour la direction de l'encadrement.

## L'ÉVALUATION

La direction de l'encadrement a fait un travail considérable sur ce dossier et réalise un vrai pilotage en direction des académies. Mais les flous, les différences de conception et donc les disparités entre académie demeurent. De plus, les organisations syndicales sont loin d'être unanimes sur ce sujet. Le Sgen-CFDT est la seule organisation syndicale qui défend la notion d'équipe de direction.

## LA RTT

Les syndicats voulaient obtenir du ministère une ouverture des débats sur l'aménagement et la réduction du temps de tra-

vail, en partant d'une lettre commune signée par les trois syndicats. Il fallait faire reconnaître la légitimité de la demande en se fondant sur l'arrêté du 15 janvier 2002, reconnaissant les neuf semaines de congés et les 1 600 heures de travail comme les bases légales de la durée annuelle du travail.

Une étude avait été faite par la direction de l'encadrement sur l'aménagement et la réduction du temps de travail des personnels d'encadrement d'autres ministères, directeurs d'hôpitaux ou de prisons par exemple. Le ministère voulait faire comprendre aux personnels de direction, grâce à ces comparaisons, que leur demande était irrecevable. En fait, le ministère refuse absolument aux personnels de direction tout droit à l'aménagement et la réduction du temps de travail, puisqu'ils ont plus de neuf semaines de congé. Un vrai dialogue de sourds !

Un communiqué commun dénonçant cette fin de non recevoir du ministère a été publié.

## CONCLUSION

Le ministère est conscient des difficultés afférentes à la mise en œuvre du protocole de novembre 2001. Il affiche la volonté d'améliorer l'existant, mais à deux conditions : le protocole ne peut être remis en cause et tout doit se faire à moyens constants. En outre, les organisations syndicales ont des opinions fort différentes sur bon nombre des points abordés. À partir de ce double constat, l'absence de perspectives est insupportable.

## ONISEP

## Un projet à réécrire

Malgré cinq réunions préparatoires, le projet d'établissement 2004-2007 de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep) manque de souffle disent d'une même voix les personnels et les syndicats.

L'Onisep, création unique en Europe, a vu le jour en 1970 au sein de l'Éducation nationale, pour y remplir une mission de service public appelée à devenir de plus en plus importante : élaborer et fournir dans les meilleures conditions une information fiable et vérifiée, accessible à tous, nécessaire pour une orientation éclairée.

Lorsqu'en 1971 naquirent les CIO, c'est tout naturellement qu'une collaboration se développa : les CIO comme les CDI de collèges et de lycées furent essentiellement alimentés en documentation fiable et non publicitaire

par l'Onisep et ses délégations régionales, ou plutôt académiques, appelées Dronisep.

Puis le souci de rentabilité et de diminution des coûts s'accrut. La part de la publicité augmenta et les productions apparurent en priorité dans les kiosques. La loi du marché prenait le pas sur le service public. L'an dernier, les Dronisep eurent « vocation », à leur tour, à être décentralisées. Revenu sur ce projet, le ministère entretient cependant l'ambiguïté. En effet, actuellement, les services centraux de l'Onisep leur délèguent, sans leur donner les moyens, la quasi totalité des productions de proximité ; les brochures académiques fournies gratuitement aux paliers d'orientation sont leur œuvre. Pour en assurer le financement, les directions régionales n'auront qu'à faire du démarchage

commercial auprès des établissements ou répondre à des commandes de partenaires locaux.

Le directeur de l'Onisep semble avoir pour principaux objectifs la rentabilité accrue de ses productions marchandes, la conquête de nouveaux marchés, l'obtention de la clientèle ou de « partenariats » patronaux. L'évaluation de l'efficacité de l'Office se fera-t-elle désormais à l'aune de ses bénéfices... et du désengagement financier de l'État ?

Un projet technocratique et managérial, élaboré sur les conseils d'audits aux honoraires extravagants, qui privilégie les « clients » aux « publics », sans écoute réelle des personnels, à cent lieues parfois des besoins réels des adolescents et des jeunes.

Inquiétant !

## CAPN des agrégés

Deux réunions sont prévues d'ici la fin de l'année scolaire : l'une consacrée aux promotions d'échelon (24 et 25 mai), l'autre à l'accès à la hors classe (29 et 30 juin) ; Dans les deux cas, il est encore temps de transmettre une fiche syndicale aux élus du Sgen-CFDT.

## AVANCEMENT

Pour l'avancement, dont les règles sont immuables autant qu'arithmétiques, beaucoup d'adhérents négligent cette précaution. Pourtant, la notation des agrégés, outre son caractère aléatoire puisque la fréquence des inspections est très irrégulière, connaît un cheminement complexe

lié à la nécessité de périodes nationales. Ce qui multiplie les risques d'erreur, notamment dans l'enregistrement des changements de note. Un fonctionnaire lésé par le tableau d'avancement peut certes obtenir des mesures de rattrapage, mais il est toujours plus simple d'éviter les erreurs en temps utile ; pour cela les élus doivent disposer d'une fiche syndicale actualisée.

## HORS CLASSE

Pour la hors classe, les vérifications de barème ont déjà eu lieu ; les élus Capa ont transmis les fiches des candidats qu'ils suivaient aux élus nationaux. Néanmoins, il

est encore temps de se signaler à l'attention de ces derniers, certaines erreurs de barèmes pouvant encore être corrigées à l'occasion de la CAPN.

En revanche dès la fin de la CAPN, il est trop tard : les contingents étant annuels, aucun rattrapage n'est possible.

Dans les deux cas, la méthode la plus simple pour faire une fiche est d'utiliser Sgen+. C'est également sur le site qu'on trouvera, après CAPN, un rapide compte-rendu ainsi que les tableaux des barres de promotion par discipline.

Fiche syndicale ?  
www.sgen-cfdt-plus.org

## PROGRAMMES

## Le ministère consulte

Les enseignants sont consultés sur ces programmes jusqu'au 17 mai prochain.

Les textes finalisés pourraient être présentés lors de la séance du 24 juin du Conseil supérieur de l'Éducation.

MATHS  
EN 1<sup>ÈRE</sup> STG

Un nouveau programme de mathématiques devrait être mis en œuvre à la rentrée 2005 dont l'objectif est d'assurer une bonne continuité avec d'une part le programme de seconde et d'autre part les objectifs des STS et IUT, tout en veillant à fournir les outils nécessaires pour suivre l'enseignement dispensé dans les autres disciplines.

Les contenus du programme sont organisés autour de trois parties distinctes :

- information chiffrée et suites numériques ;
- statistiques et probabilités ;
- fonctions numériques et applications.

Le Sgen-CFDT, qui a rencontré le groupe d'experts, a insisté sur les points suivants :

- nécessité de faciliter l'accès des professeurs de mathématiques aux salles informatiques ;
- dédoublements indispensables ;
- ambition et lourdeur de ce programme dont il faudrait peut-être alléger la dernière partie.

TECHNO  
EN TERMINALE STG

Économie, droit, management des organisations,

communication et gestion des ressources humaines, comptabilité et finance des entreprises, gestion des systèmes d'information, mercatique.

La rénovation de ces programmes nous semble intéressante, mais ne sont-ils pas un peu ambitieux compte tenu de l'horaire imparti et du public auxquels ils s'adressent ?

SCIENCES  
AU COLLÈGE

EPS, mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la terre. Ces projets de programme sont accompagnés d'une introduction générale (contenus, méthodes, prise en compte des acquis de l'école primaire) et de thèmes de convergence (énergie, environnement et développement durable, météorologie et climatologie, mode de pensée statistique dans le regard scientifique sur le monde, sécurité, santé).



Le Sgen-CFDT a été reçu par le groupe d'experts en juin 2003 sur un pré-projet et en a apprécié les principes :

- continuité avec les programmes de l'école primaire ;
- objectifs propres et spécifiques définis pour le collège ;
- souci de cohérence entre les différentes disciplines.

Les thèmes de convergence devraient permettre de faire des « ponts » entre les disciplines et favoriser les démarches interdisciplinaires.

## TZR

## Quel avenir ?

Le bruit court d'une disparition rapide et programmée des titulaires de zones (TZ). Le ministère — semble-t-il — n'en n'est pas encore là. Plusieurs de ses décisions récentes ont cependant nourri la rumeur, en premier lieu la suppression des bonifications accordées jusqu'à maintenant aux TZ.

## BONIFICATIONS

Cette suppression est programmée pour l'année prochaine. Les TZ conserveront les points acquis, mais cesseront d'augmenter leur capital pour le mouvement interacadémique.

Les recteurs pourront en revanche décider de maintenir des bonifications pour le mouvement intra-académique. Certains l'ont déjà fait, au moins pour les TZ déjà en place.

## CARTE SCOLAIRE

De nombreuses mesures de carte scolaire touchent cette année les TZ. Leur objectif varie selon les académies : pour certaines, il s'agit d'agrandir les zones de remplacement ; pour d'autres de rééquilibrer

la répartition des TZ entre les différentes zones. Souvent, il s'agit de diminuer le nombre global de TZ dans l'académie en bonifiant les vœux portant sur des postes fixes ; ces vœux peuvent porter sur la « commune pivot » de la zone de remplacement (ZR) ou sur le département. Dans certains cas, il est même envisagé de prendre en compte tout poste fixe de la ZR, même si l'opération semble informatiquement complexe.

Ce « dégraissage » vise à stabiliser les TZ, mais ne peut avoir d'effet réel que si des postes fixes sont créés en nombre important, avec les inconvénients d'une politique trop volontariste dans ce domaine, puisqu'on risque de multiplier les cartes scolaires les années suivantes si les besoins diminuent.

Dans le même temps, il limitera l'affectation des TZ aux postes à l'année et de les écarter des tâches de suppléances, auxquelles pourtant leur statut les destine, pour mieux réserver ces tâches aux personnels précaires, contractuels ou vacataires, d'utilisation plus souple et moins coûteuse.



Le Sgen-CFDT considère que l'existence d'un corps de titulaires formés et dédommagés est indispensable pour assurer correctement les missions de remplacement et ne peut donc admettre la perspective de la disparition des TZ.



## MOUVEMENT

## Eden

Plus d'un tiers des personnels de direction sont candidats à mutation. Pour ces personnels, la procédure n'a rien de commun avec celle des enseignants.

• Ils postulent pour un établissement en précisant s'ils souhaitent exercer la fonction de chef ou d'adjoint ; ils peuvent émettre plusieurs vœux.

• Il n'y a pas de barème ! Pour chaque candidat à mutation, recteur et inspecteur d'académie émettent une série d'appréciations littérales. Ils donnent un avis sur chaque vœu formulé. Le ministère tranche lorsque plusieurs personnes sont proposées pour le même poste.

• Les néo titulaires restent sur le poste qu'ils occupaient pendant les deux ans que dure leur stage. En outre, les personnels de direction doivent rester sur le même poste de trois ans minimum à neuf ans maximum.

Rôle des commissaires  
paritaires du Sgen-CFDT

L'absence de barème ne facilite pas leur travail. Tout barème est perfectible, mais il est par définition plus objectif que des appréciations portées dans une série de rubriques.

Le premier travail des élus est donc d'alerter les futurs candidats à mutation sur l'intérêt qu'il peut y avoir à solliciter certains avis (inspection générale, recteur).

Une autre tâche des élus consiste à s'assurer, avant la CAPN, que le ministère, prend bien en considération telle situation particulière. Puis, comme pour tous les autres personnels, en CAPN, les élus défendent ceux qui se sont adressés à eux et transmettent le résultat dès la fin des opérations.

Pour donner votre avis, écrivez à  
second@sgen-cfdt.org

## MOUVEMENT

## Intra

Tous les participants aux mouvements intra-académiques ont exprimé leurs vœux et renvoyé aux rectorats leur confirmation de demande, accompagnée des pièces justificatives. Ils ont pris aussi la précaution de compléter leur fiche syndicale sur **Sgen+**, afin que leur dossier soit suivi par les élus du Sgen-CFDT en Capa.

La première phase de ce suivi concerne la vérification des barèmes. À une date variable suivant les académies, mais généralement dans la seconde quinzaine de mai, les services rectoraux rendent public le barème qu'ils ont calculé pour chaque candidat. Une visite sur **Siam** s'impose donc ; en cas de désaccord avec le barème affiché, il faut prévenir d'urgence le Sgen-CFDT, afin que le cas soit soulevé lors des commissions de barème.

Les usagers de **Sgen+** seront informés de leur affectation dès la fin des commissions de mouvement.

➤ S'ils se trouvent dans une des situations ouvrant droit à une demande de révision d'affectation, ils devront réagir rapidement et envoyer un double de leur demande aux élus de leur corps.

➤ S'ils ont été nommés en extension sur une zone de remplacement, ils devront informer le rectorat de leurs préférences géographiques pour l'affectation à l'année. Celle-ci est prononcée en général au cours de l'été, lors des commissions paritaires. Ceux qui n'en auraient pas reçu doivent rejoindre lors de la pré-rentrée leur établissement de rattachement.

Le mouvement interacadémique s'est déroulé du 1<sup>er</sup> au 9 avril 2004. Certains sujets de conflits récurrents entre le ministère et les représentants des personnels avaient disparu cette année, en particulier les bonifications arbitraires qui permettaient à certains candidats de devancer leurs concurrents. Pour autant, les commissions n'ont pas toujours été exemptes de confrontations.

## RIGUEUR BUDGÉTAIRE

Le mouvement 2004 était, en effet, placé sous le signe de la rigueur budgétaire qui s'est fait sentir dès cette année par une baisse du nombre de néo-titulaires à affecter. Mais aussi, surtout, par la prise en compte, dans le calcul des capacités d'accueil de chaque académie des situations de surnombres budgétaires dénoncées par le ministère des Finances. Pour satisfaire aux exigences de ce dernier, la direction des personnels enseignants a fait feu de tout bois, cherchant jusqu'à la dernière minute à annuler, dans certaines académies, des possibilités d'entrée qu'elle avait pourtant programmées. Ce qui n'a pas été sans provoquer de conflit avec les représentants syndicaux que ces modifications de dernière minute empêchaient d'exercer totalement leurs fonctions paritaires de contrôle et de régulation des opérations de mouvement. À part pour Mayotte qui accède cette année au rang de 31<sup>e</sup> académie et dont les besoins avaient été globalement sous évalués, les capacités d'accueil des académies avaient été calculées au plus juste.

## CAPACITÉS D'ACCUEIL

Rappelons que le nombre de postes vacants dans

chaque académie (tels qu'ils apparaissent sur **Siam** au moment de l'intra) ne constitue qu'un des éléments qui permettent de déterminer ces capacités. Le nombre de non titulaires — en particulier les garantis d'emploi — ainsi que la pénurie ou l'excédent global de néo-titulaires contribuent également à la détermination des capacités.

Certaines académies où les titulaires sont en surnombre (non par rapport aux besoins, bien entendu, mais par rapport aux postes budgétaires existants) ont donc été d'autant plus difficiles à obtenir, surtout dans les disciplines à faible effectif. C'est particulièrement frappant dans les disciplines professionnelles des LP et aussi dans les disciplines technologiques. L'administration a même dû fournir aux élus PLP des documents généralement non diffusés pour rendre plus transparents les calculs auxquels elle s'était livrée. Sur cette base, des propositions contradictoires ont pu être avancées et quelques « entrées » supplémentaires concédées par le ministère.

Ce dernier a souvent voulu s'inscrire dans une logique du « cas par cas » permettant d'entrebâiller la porte de telle ou telle académie pour des candidats en situation familiale particulièrement complexe. On l'a

vu pratiquer ainsi notamment pour le mouvement CPE, sensiblement plus difficile cette année. Sans vouloir condamner cette pratique qui profite effectivement à des personnes en situation délicate, on peut cependant noter qu'elle consacre, même de façon marginale, l'abandon de critères objectifs chiffrés pour certaines affectations.

## LES BARRES

Globalement, la consultation des barres de cette année et leur confrontation avec celle des années précédentes, permet de constater que les académies difficiles à obtenir restent, en général, celles du sud-ouest et la Bretagne. Reconnaissons néanmoins que les comparaisons sont ardues suite au changement de barème mis en place en 2004.

Connaître les barres ?  
[www.sgen-cfdt-plus.org](http://www.sgen-cfdt-plus.org)

## BARÈME 2004

Le changement concernait essentiellement l'augmentation des bonifications familiales (points de séparations, points pour enfant) qui ont entraîné une hausse importante des barèmes déjà élevés.

Il est sans doute trop tôt pour juger de l'efficacité

réelle de ces modifications. Le mouvement montre qu'elles ne permettent pas, en tout cas, de dégager une priorité suffisante puisque d'autres bonifications ont été concomitamment augmentées.



L'AVIS DU SGEN

Le Sgen-CFDT continuera à revendiquer une meilleure prise en compte des situations délicates et, en particulier, celles où les enfants sont — ou risquent d'être — séparés de l'un de leurs parents. Ce qui ne pourra pas se faire sans la remise à plat générale du barème et sans le choix, assumé par l'administration, d'assurer la mutation de ces candidats-là plutôt que d'autres qui semblent moins urgentes. Vu les difficultés insurmontables pour arriver cette année dans certaines académies, on ne s'étonnera point d'avoir vu se multiplier les demandes de révision d'affectation, le plus souvent en dehors des cas explicitement prévus par la circulaire, de même qu'avaient proliféré les dossiers médicaux avant le mouvement et que fleuriront les documents d'affectation à titre provisoire dès le mois de mai.

À partir du moment où les collégiens comme les lycéens sont répartis sur l'ensemble du territoire et où les desiderata des enseignants se concentrent bien souvent sur quelques régions, voire quelques villes, aucun mode d'affectation ne pourra être jugé satisfaisant. D'autres solutions s'imposeront, dont certaines seront discutées plus vite qu'on ne s'y attend. D'ici là, les élus du Sgen-CFDT accorderont aux dossiers qui leur seront confiés pour le mouvement intra-académique la même attention que lors du mouvement interacadémique.



## DÉTACHÉS

MUTATION,  
PROMOTION

Pour les détachés et les affectés en Polynésie ou à Wallis et Futuna, les promotions sont toujours gérées au niveau national, par la direction des personnels enseignants (DPE B5).

La gestion des personnels affectés à Mayotte ou en Nouvelle Calédonie est confiée maintenant aux commissions paritaires locales (CAPL) sauf pour les agrégés, les CPE et les Cop. Nous déplorons de nouveau les conditions qui ont présidé à la mise en place de ces commissions et qui ont abouti à l'élection de représentants du seul syndicat majoritaire.

Les avancements d'échelon et l'accès à la hors classe des certifiés et des PLP seront donc examinés sur les deux territoires.

Pour les autres, les commissions se sont tenues du 4 au 6 mai, sauf celle des PLP qui aura lieu le 26 mai.

L'accès à la hors classe des certifiés gérés au niveau national est un peu modifié cette année :

- pour les détachés à l'étranger, il y a une barre qui est la moyenne des barres académiques de l'an passé ;

- pour les autres, il y a deux groupes, comme pour les avancements : les notés sur 100 (« non - enseignement ») et ceux qui ont deux notes (« enseignement »).

Les affectations en Nouvelle Calédonie pour l'année 2003-2004 (rentrée en février 2004) ont encore été traitées en un seul mouvement national, avec nomination sur poste. Le ministère n'a pas encore trouvé comment gérer le problème du calendrier décalé de ce territoire, lequel tient beaucoup à le conserver.

Les affectations en Polynésie française ont été confiées au territoire, où une commission consultative a examiné toutes les candidatures, avec un barème spécifique, au lieu de la proposition, par le ministère, de trois candidats pour un poste comme l'an dernier.

Pour Mayotte, les affectations des certifiés et des PLP ont été incluses au mouvement national à gestion déconcentrée, Mayotte étant le 31<sup>e</sup> rectorat. Le démarrage de cette nouvelle procédure a été un peu chaotique pour cause d'erreurs dans l'évaluation des capacités. Nous avons soulevé l'injustice posée par le traitement différent sur cette académie pour les CPE, d'autant plus quand ceux-ci étaient en mutation simultanée avec un enseignant.

## ABSENTÉISME

CONTRÔLE DE L'ASSIDUITÉ SCOLAIRE  
OU CONTRÔLE SOCIAL ?

Les textes qui viennent de paraître au BO ajoutent de nouvelles strates administratives dans le fonctionnement des établissements.

Ils servent surtout à masquer une politique qui aggrave les difficultés.

Ces textes sur « le contrôle de la fréquentation et de l'assiduité scolaire et les sanctions pénales » culpabilisent les familles et ignorent superbement la réalité de ce que font de longue date les personnels dans les établissements. Les dispositifs proposés concernent indifféremment le premier et le second degré.

AU NIVEAU  
DE L'ÉTABLISSEMENT

Dès le repérage de l'absence, les familles doivent être informées (y compris par SMS...) ; le CPE établit une relation de confiance avec les familles ; les professeurs principaux sont tenus informés et proposent des solutions pédagogiques appropriées (dialogue avec l'élève, rencontres avec les familles, soutien scolaire, tutorat...). Les absences sont consignées, pour chaque élève non assidu, dans un dossier constitué pour la durée de l'année scolaire.

AU NIVEAU  
DÉPARTEMENTAL

Si l'assiduité n'est pas rétablie, le chef d'établissement transmet le dossier à l'inspecteur d'Académie. Celui-ci instruit le dossier, propose aux familles des modules de soutien à la responsabilité parentale, organisés, sous contrôle de l'Éducation nationale par des associations. Si l'assiduité n'est toujours pas rétablie, il transmet le dossier au procureur de la République. La famille est



Chambre noire

Ces mesures ne résoudront pas les problèmes liés à l'absentéisme scolaire.

passible alors d'une amende dite de quatrième catégorie (c'est-à-dire de 750 € maximum !).

L'inspecteur d'académie peut même être sollicité en cas de doute sur la légitimité des motifs. L'article 6 du décret précise en effet : « En cas d'absence prévisible, les personnes responsables de l'enfant en informent préalablement le directeur d'école ou le chef d'établissement et en précisent le motif. S'il y a doute sérieux sur la légitimité du motif, le directeur d'école ou le chef d'établissement invite les personnes responsables de l'enfant à présenter une demande d'autorisation d'absence qu'il transmet à l'inspecteur d'académie ».

Sur un plan plus général, le préfet est chargé d'installer une commission départementale de suivi de l'assiduité scolaire composée des représentants de l'inspecteur d'académie, de la direction régionale de l'agriculture, et

du conseil général, des élus locaux, le procureur de la République, etc.



Ces mesures ne résoudront pas les problèmes liés à l'absentéisme scolaire. Est-il nécessaire de rappeler par exemple que la suppression des emplois jeunes et du statut de MI-SE enlève aux établissements des personnels capables d'intervenir efficacement auprès des jeunes. La création d'un édifice de procédures et de structures, pour l'essentiel extérieurs à l'École, risque d'aboutir à un dispositif de «surveillance sociale ».

Daniel Trillon

Contrôle de la fréquentation et de l'assiduité scolaires et sanctions pénales

D. n° 2004-162 du 19-2-2004  
(JO du 20-2-2004 et du 13-3-2004)  
BO n°14 du 1<sup>er</sup> avril 2004  
[www.education.gouv.fr/bo/2004/](http://www.education.gouv.fr/bo/2004/)

# École

Profession  
EDUCATION



PERSONNELS DES ÉCOLES

Mai 2004

Nouveau ministre,  
Tema page II

Enfants pauvres,  
obésité page III

Jeunes migrants  
page IV

## LIRE, ÉCRIRE, COMPTER

Lire, écrire,  
compter,  
rien de plus  
évident à exiger  
de l'école...  
du haut d'une  
tribune.  
Mais qui peut  
croire aux  
solutions  
passéistes  
des tribuns ?



Chambre noire

Ce n'est point, dans un premier temps, d'outils et de méthodes qu'il s'agit.

**E**n période d'interrogation sur les missions de l'École, quoi de plus rassurant que la réaffirmation des valeurs sûres ? S'agissant de l'école primaire, il n'est point de déclaration qui ne prône un recentrage sur les « *missions fondamentales* ».

- ➔ Selon M. Bayrou, un des problèmes essentiels est « *le rapport à l'écrit, à la lecture et à l'écriture* ».
- ➔ Pour M. Fillon, un de ses terrains d'action sera « *l'apprentissage des fondamentaux en primaire* ».
- ➔ Quant au *Miroir de l'École*, première synthèse de la consultation nationale sur l'avenir de l'École, il souligne que le retour aux enseignements fondamentaux est revenu dans la quasi totalité des débats.

L'École aurait-elle à ce point déserté ces enseignements qu'il faille une telle mobilisation pour lui rappeler ses devoirs ? Cette unanimité

cache mal l'embarras de tous les déclarants pour donner un peu de contenu à des objectifs qui ne sont en fait contestés par personne.

### LIRE, ÉCRIRE, COMPTER, BIEN SÛR, MAIS COMMENT ?

Les critères d'analyse, les comparaisons censées mesurer les lacunes, les constats de carence ne manquent pas mais, par les temps qui courent, les remèdes proposés et les modèles avancés portent surtout la marque du passé, à l'image des références du précédent ministre, inconsolable d'un âge d'or ancien largement fantasmé.

Il serait dangereux pour l'évolution de l'école primaire — et du système éducatif dans son ensemble — que ces vagues de nostalgie viennent recouvrir et effacer les sillons tracés par des praticiens de l'éducation, bon

nombre d'administrateurs et de chercheurs en pédagogie, pour dire et établir ce que peuvent signifier « *lire, écrire, compter* » pour un enfant de notre temps.

Ce n'est point, dans un premier temps, d'outils et de méthodes qu'il s'agit. À cet égard, la controverse sur les méthodes de lecture sert avant tout ceux qui la ralentissent régulièrement : se faire valoir et, accessoirement, faire vendre leurs ouvrages.

### MÉTHODES ET FINALITÉS

Une étude de l'Insee\* nous révèle qu'entre 10 et 15 % des adultes sont en difficulté à l'écrit. Elle nous dit aussi que la proportion de ces derniers est moindre chez les plus jeunes et chez ceux qui ont été scolarisés le plus précocement, signes que l'école n'a pas autant failli que les détracteurs et les sceptiques veulent le faire croire. Pour-

tant, ce pourcentage doit encore baisser et le seul objectif digne est de viser 0 %.

« *Lire, écrire, compter* » sont compris comme des valeurs inhérentes aux progrès humains, comme des valeurs en soi. Mais leur apprentissage, lui, ne coule pas de source.

La convergence de déclarations sentencieuses sur l'école primaire n'est pas d'un grand secours pour les premiers intéressés : les enfants, leurs parents, leurs enseignants. L'apparente simplicité de l'injonction ne dit rien des buts poursuivis non plus que des méthodes les plus appropriées.

L'enseignement dans le premier degré de compétences opératoires n'est pas séparable du questionnement général sur le système éducatif et l'on ne saurait traiter efficacement du « *lire, écrire, compter* », à l'école primaire, sans une mise en perspective avec les questionnements soulevés par le collège, le lycée, l'enseignement supérieur.

En mettant en place, au niveau fédéral, un secteur de travail et de réflexions intitulé Politique éducative, ce sont ces perspectives que le Sgen-CFDT entend tracer avec encore plus d'efficacité.

André Deleuze

\* « *Les difficultés des adultes face à l'écrit* »

Note Insee première n° 959  
avril 2004  
[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

## NOUVEAU MINISTRE

## Nouvelle donne ?

François Fillon répète à tous ses interlocuteurs qu'il n'est pas un ministre de passage, qu'il est en place pour durer et qu'il veut sérieusement s'occuper des questions de l'école. Soit ! Une fois encore nous jugerons aux actes, sans faire de procès d'intentions, mais sans trop d'illusions ni sur les orientations du troisième avatar du gouvernement Raffarin, ni sur les moyens susceptibles d'être affectés au service public, à l'heure où le ministre des finances impose des gels de crédits généralisés. Pour le premier degré, les mesures positives attendues par le Sgen-CFDT, s'ordonnent autour de trois domaines, étroitement liés entre eux.

## MOYENS HUMAINS

Le déficit d'enseignants découle de deux mécanismes. Un sous-recrutement lors des concours, comblé seulement en partie par le recours aux listes complémentaires. Augmenter le nombre de places aux concours du 1<sup>er</sup> degré pour atteindre, au minimum, le niveau des départs du corps, serait pour le ministre une manière immédiate et concrète de signifier sa volonté de rompre avec une gestion malthusienne des recrutements. Ceci ne l'exonérerait pas d'une autre mesure : la création de postes. Elle se justifie par l'augmentation des effectifs d'élèves et l'évolution des missions de l'école, de ses méthodes, de ses contenus.

## ÉVOLUTIONS PÉDAGOGIQUES

La plupart des évolutions pédagogiques sont aujourd'hui en panne, à commencer par la politique des cycles et tout ce

qu'elle entraîne en terme d'enseignement différencié et de suivi personnalisé.

Mais sont également renvoyées aux calendes grecques toutes les perspectives d'évolution des pratiques, tout ce qui permettrait de travailler autrement : aides-éducateurs, ressources de la formation continue, partage des compétences, temps de concertation pour le travail en équipe...

Des recherches discrètes, jamais valorisées, des expérimentations rarement prises en compte, des avancées locales soigneusement limitées, des dispositifs ambitieux qui s'étiolent, autant d'occasions manquées, d'enthousiasmes déçus et qui renforcent l'opinion de ceux qui jugent le système irrémédiable.

Bien entendu, toutes ces impasses sont liées à la négligence ou au refus de prendre en compte les nécessités matérielles de mise en œuvre. Mais il y a également un important déficit du pilotage global du 1<sup>er</sup> degré.

## FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

D'être devenue endémique, la crise de la direction

n'en continue pas moins d'être le révélateur des dysfonctionnements de l'école. Se contentera-t-on de la procédure de mise en réseau dont on voit qu'elle ne changera pas fondamentalement les données ? Ou avancera-t-on de manière plus hardie dans une évolution des structures du 1<sup>er</sup> degré ?

Le fonctionnement de l'école ce n'est pas seulement la question de la direction mais également celle du rôle des IEN et des conseillers pédagogiques, celle de l'évaluation des personnels, de leurs perspectives de carrière, et enfin celle des relations avec les partenaires.

Sur tous ces points, le Sgen-CFDT n'attend pas de ce ministre, comme de ses prédécesseurs, qu'il apporte toutes les réponses tout de suite. Ce serait déjà une rupture considérable, quasiment une révolution, si l'on abandonnait le faux-semblant des effets d'annonces pour une concertation modeste mais précise, qui aboutisse à un calendrier réaliste.

Voilà le vœu pour la méthode. Mais elle ne vaudra que si elle sert les objectifs évoqués ci-dessus.



Le maître surnuméraire peut aussi prendre en charge des animations en BCD ou hors BCD en rapport avec la lecture.

Chambre noire

## TÉMA

## « Travailler en équipe mieux et autrement »

Téma, tel était, en 2001, l'intitulé d'une étude lancée par la direction de l'enseignement scolaire (Desco) sur les maîtres surnuméraires dans les écoles. Il y aurait 3 700 maîtres surnuméraires sur le territoire, mais l'étude, elle, ne porte que sur une soixantaine d'écoles.

## ÉTAT DES LIEUX

Les interventions de ces maîtres dépendent à la fois de leurs compétences, des caractéristiques et des projets de l'école.

Dans certains cas, ils prennent en charge une ou plusieurs disciplines d'enseignement avec le maître de la classe ou bien ils mettent en œuvre des projets éducatifs qui n'étaient pas assurés dans l'école auparavant.

Co-enseignement avec le maître, dédoublements, décroissements, ateliers, les modalités d'interventions sont variées.

Le maître surnuméraire peut aussi prendre en charge les besoins identifiés des élèves. Il est là pour aider à gérer l'hétérogénéité de la classe, il aide les enfants en difficulté sans les sortir de la classe, mais aussi tous les autres.

Le maître surnuméraire peut aussi prendre en charge des projets particuliers : ateliers théâtre, animation de la BCD ou hors BCD en rapport avec la lecture, activités pluridisciplinaires hors temps de classe. Il peut aussi développer des partenariats avec les municipalités, le quartier la région... Sa présence renforce la nécessité et facilite le travail en équipe.

## QUELLE ÉVALUATION ?

Des points positifs, il va sans dire : ce fonctionnement impulserait le travail en commun des équipes,

faciliterait le travail en cycles et dans la majorité des cas souderait les équipes, à condition que la stabilité des personnels puisse être assurée.

Mais la note du ministère se termine en disant que cette étude ne permet pas d'apprécier l'impact du dispositif sur les performances scolaires des élèves. De là à sous-entendre qu'avoir un maître surnuméraire est plus confortable mais ne favorise pas la réussite scolaire, il n'y a qu'un pas que certains ne manqueront pas de franchir.

## ET APRÈS ?

On ne peut pas tirer d'une enquête sur deux ans et seulement une soixantaine d'écoles des conclusions définitives. Pourtant, la mise en place d'un véritable protocole de recherche et d'étude n'est pas à l'ordre du jour.

En 2001, le Sgen-CFDT intitulait un article *Téma un peu de nouveau, beaucoup de flou...* En 2004, il ne reste de Téma qu'une étude dite « qualitative » intitulée *Des maîtres surnuméraires dans les écoles maternelles et élémentaires*. Un changement qui n'est certainement pas anodin.



*Téma, par son approche qualitative du fonctionnement de l'école, répondait bien aux aspirations du Sgen-CFDT : travailler en équipe mieux et autrement. Le glissement vers la notion de « maîtres surnuméraires » n'augure pas d'un prochain changement de mentalité sur le travail en équipe et ne poussera probablement pas le ministère vers cette voie.*

**Nathalie Falgueyrc**

## INÉGALITÉS

## Enfants pauvres

Michel Dollé, économiste, vient de rendre public au nom du conseil de l'emploi des revenus et de la cohésion sociale (Cerc) un rapport sur les enfants pauvres en France. *La lettre de l'éducation* du 8 mars 2004 publie une entrevue avec ce chercheur.

## 800 000 !

Suivant la définition retenue par les institutions européennes, Michel Dollé évalue à 800 000 au minimum le nombre d'enfants pauvres. En termes scolaires, cette population se caractérise par les retards multiples, le nombre élevé de sorties du système éducatifs sans diplôme et d'orientations vers les filières les plus dévalorisées.

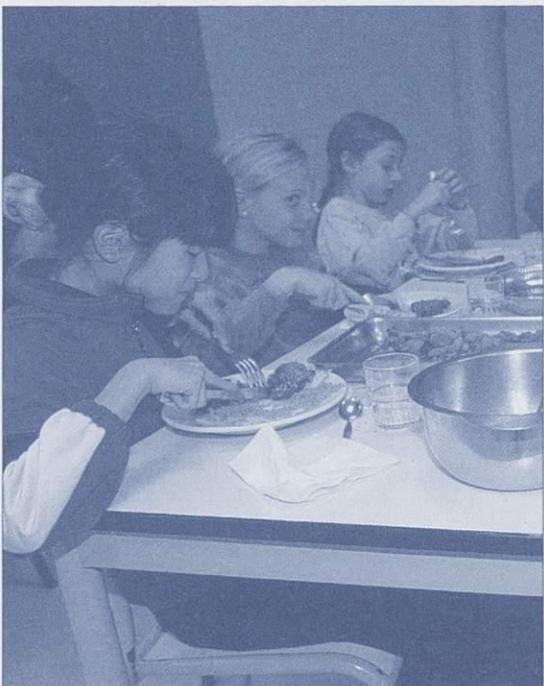
## MULTIPLES FACTEURS DÉFAVORISANTS

La réponse institutionnelle ne peut se limiter à une politique de transfert financier : « ... le problème est plus compliqué... Ainsi ces enfants ne disposent pas forcément d'une chambre pour travailler... leurs parents occupent souvent un logement social, ce qui conduit à une concentration... dans les mêmes quartiers et dans les mêmes écoles. L'effet d'entraînement joue donc moins. Par ailleurs, cela influence également la possibilité d'accéder à des activités coûteuses, comme les vacances ou les sorties culturelles. Tout cela participe de ce handicap. Tout comme le fait que leurs parents sont assez souvent en situation de pauvreté aussi parce qu'ils ont une faible formation initiale. Ce qui fait qu'ils ont une plus grande difficulté à aider leurs enfants dans leur scolarité. Tout cela rend plus difficile la lutte contre

la pauvreté des enfants, qui ne peut se réduire à une compensation financière ».

## RÔLE DE L'ÉCOLE

Dans le domaine éducatif, le rapporteur préconise un changement pédagogique qualitatif avec des effectifs fortement diminués, au moins pendant un temps. Quant à la scolarisation dès deux ans, tout en soulignant ses apports, il fait état d'autres systèmes positifs « ... danois par exemple, qui privilégient des structures non scolaires ». Le rapport montre très clairement, avec simplicité, la liaison entre pauvreté économique et handicap culturel et éducatif. Il affirme la nécessité d'un changement des pratiques pédagogiques les plus courantes ce qui entre en résonance avec plusieurs des points forts du projet de résolution action de la branche 1<sup>er</sup> degré.



Chambre noire

Ne pas ôter à l'enfant son appétit pour le repas du midi.

Si le petit Poucet n'avait pas semé des miettes dans la forêt, il n'aurait pas incité les petits oiseaux à grignoter entre les repas. Serait-ce aussi le cas de l'école maternelle où se sont généralisées des collations matinales suspectées d'effets nocifs sur l'alimentation des jeunes enfants ?

## FINIE LA COLLATION ?

Une enquête de l'agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) pose des questions sur ces collations au regard de l'augmentation de l'obésité chez les enfants. Aucune étude n'a pu établir de liaison formelle entre collation en maternelle et augmentation des surpoids, mais d'autres études ont montré que l'absence de carences alimentaires ne justifie plus la systématisation des « goûters » du matin. De plus cette généralisation d'une prise alimentaire à l'École encouragerait

les enfants au grignotage entre les repas.

Le ministère s'est emparé de cette question. Le Sgen-CFDT, reçu en audience, sans être expert ès nutrition a proposé ses éléments de réflexion.



Le Sgen-CFDT a tout d'abord relevé que cette question ne concerne pas uniquement les classes maternelles, mais aussi les élèves de l'élémentaire et du secondaire avec les goûters fournis par les parents, sans oublier les distributeurs automatiques que les jeunes rencontrent de plus en plus fréquemment dans leur parcours scolaire : salle de sport, piscine communale, médiathèque... et surtout collège et lycée.

## MOMENT ÉDUCATIF

Une interdiction systématique de ce rite du « goûter » ne serait pas bienvenue. Dans de nombreuses écoles, cette collation est quelquefois une entrée pour l'éducation à une meilleure hygiène alimentaire :

- collation avec choix possibles entre laitages, fruits, céréales, avec tenue d'une grille pour que chaque enfant varie ses choix durant la semaine ;
- goûter à thème pour développer le goût ;
- rituel associant alimentation et convivialité ;
- implication des parents pour la programmation des goûters et l'achat des produits.

Ces pratiques mériteraient d'être plus largement développées, soit de manière régulière, soit selon le choix des équipes, de façon ponctuelle ou exceptionnelle.

Par ailleurs, l'horaire choisi pour instaurer ce temps quotidien est également

un facteur à établir en conscience.

Pour permettre à l'enfant de concentrer toute son attention au profit des apprentissages et afin de ne pas ôter à l'enfant son appétit pour le repas du midi, le goûter peut être pris en début de matinée, parfois même à l'arrivée à l'école au moment de l'accueil. C'est évidemment important pour les enfants qui ne déjeunent pas chez eux le matin et devient primordial pour ceux qui vivent dans des conditions de pauvreté comme nous en a alerté le récent rapport du Cerc.

## CONCERTATION

Pour répondre à ces préoccupations, la question de la collation à l'école peut être abordée en conseil d'école afin de discuter de ce rituel, de son objectif, de son évolution, en partenariat avec les parents d'élèves et les municipalités.

À l'issue de l'audience, le ministère s'est montré sensible à notre réflexion et semblait vouloir reprendre l'idée de diffuser l'avis de l'Afssa aux écoles pour que les conseils d'école puissent s'en saisir.

Le Sgen-CFDT est en tout cas persuadé que le débat doit être mené avec l'ensemble des partenaires et que la réflexion doit porter au-delà du problème de l'obésité : rythme de vie des élèves, éducation à la santé... La faim justifie des moyens, et ce n'est pas la faute du Petit Poucet.

Béatrice Gross

Avis de l'Afssa  
23 janvier 2004

[www.enfance-nutrition.org/accueil/index.htm](http://www.enfance-nutrition.org/accueil/index.htm)

## EN BREF

LUTTER CONTRE  
LES EXCLUSIONS

Voilà le titre qui coiffe le projet de résolution élaboré par les responsables du premier degré du Sgen-CFDT.

Il s'agit de montrer comment le traitement des diverses sources d'exclusion, la lutte pour les minorer et, si possible, les éradiquer, peut irriguer toutes les formes d'action pédagogiques en direction de l'ensemble des élèves, les plus habituels comme les plus originaux.

Dans ce domaine de la lutte contre les exclusions, on ne peut en rester à des dispositifs contigus, si généreux soient-ils. On pourrait, dans ce cas, le risque de perpétuer des cursus parallèles et de diriger ou maintenir en fait les élèves, exclus ou en risque d'exclusion, sur des voies spécifiques susceptibles de renforcer cette exclusion. Chaque adhérent du Sgen-CFDT est appelé à consulter auprès de son syndicat le texte intitulé *Projet de résolution 1<sup>er</sup> degré : Lutter contre les exclusions et à faire part de ses remarques. Le débat autour de ce texte se déroulera lors de la réunion générale des responsables 1<sup>er</sup> degré les 23 et 24 juin prochains.*

## EN SAVOIR PLUS

**Exclusion sociale, exclusion scolaire**  
Rapport de l'observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale INRP - Centre Alain Savary - avril 2004

**L'École et le défi ethnique**  
Éducation et intégration  
Françoise Lorcerie  
ESF & INRP - 2003

**Enseigner en milieu ethnicié**  
Face à la discrimination  
Actes du colloque du Réseau inter-culturel et Éducation (mai 2002) - VEI enjeux - hors-série n° 6 - déc 2002

**L'école de la périphérie : scolarité et ségrégation en banlieue**  
Agnès Van Zanten  
Puf - Paris - 2001

**Zep : le troisième souffle ?**  
Actes des journées de l'OZP (mai 2000) - VEI enjeux - hors-série n° 2 - déc 2000

**Comment réussir en Zep : vers des zones d'excellence pédagogique**  
Gérard Chauveau  
Retz scolaire - Paris - 2000

## IMMIGRATION

## LES JEUNES MIGRANTS ET L'ÉCOLE

Dans une de ses récentes publications\*, l'Institut national d'études démographiques dénonce à juste titre des idées reçues selon lesquelles la migration serait extrêmement massive et les migrants clandestins « innombrables » parce que difficiles à « dénombrer ».

\* Population et société janvier n° 397 - 2004 - [www.ined.fr/publications](http://www.ined.fr/publications)

On compte aujourd'hui plus de 4 millions d'étrangers en France, ce qui représente plus de 10 % par rapport au recensement de 1989 avec la particularité qu'actuellement seul un migrant sur sept est un européen, contre un sur deux en 1994.

NOUVELLES TENDANCES  
DE L'IMMIGRATION

Les ressortissants des pays de l'Union européenne représentent 40 % de l'ensemble des étrangers ; les immigrés provenant des trois pays du Maghreb représentent environ 30 % ; les derniers 30 % concernent l'ensemble des autres pays du monde dont les immigrations africaine et asiatique qui connaissent les plus fortes progressions.

Deux tendances qui caractérisent l'ensemble de l'immigration actuelle ont des conséquences pour la scolarisation des enfants :

- son caractère familial, qu'il s'agisse du regroupement de familles ou de l'arrivée de couples avec enfants ;
- la mobilité accrue, notamment pour les populations en situation irrégulière.

DES CEFISEM  
AUX CASNAV

Créés en 1975, les centres de formation et d'information pour la scolarisation des enfants migrants (Cefisem) ont vu, du fait d'un ralentissement des flux de nouveaux arrivants, leur mission élargie en 1990 pour être associés au développement des zones et réseaux d'éducation prioritaire (Zep et



Chambre noire

L'inscription des élèves se fait dans une classe de cursus ordinaire.

Rep), à la lutte contre la violence, au développement des partenariats et de façon générale à la gestion de toutes les structures spécifiques.

Les tendances migratoires ayant évolué, la circulaire de 2002 précise de nouvelles dispositions pour l'accueil des jeunes migrants. Le rôle des Cefisem doit désormais être formellement dissocié de celui des Zep et Rep. Ils deviennent des « centres pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage » (Casnav).

Ces Casnav sont à la fois des centres de ressources pour les écoles et les établissements et des lieux de coopération avec les partenaires institutionnels et associatifs de l'école.

Il appartient au recteur de décider la création d'un Casnav là où n'existait pas

de Cefisem, voire d'ouvrir des antennes départementales si les situations le justifient.

## LES CLIN

Deux circulaires ministérielles (mars et avril 2002) précisent que l'inscription dans un établissement scolaire public est un droit absolu pour tous les enfants vivant sur le territoire national quel que soit leur statut par exemple au regard de l'immigration.

À l'école élémentaire, l'inscription des élèves se fait dans une classe de cursus ordinaire, mais ils sont regroupés pour une durée et une périodicité variables et révisables, dans des classes d'initiation à effectif réduit, les Clin, l'objectif étant la participation la plus importante possible aux activités communes.

Les enseignants, volontaires si possible, sont nommés sur ces postes en fonction de compétence en français langue étrangère ; ils sont aidés par les Casnav qui assurent leur formation continue et proposent des outils didactiques et d'évaluation.

Alain André

BO n° 10 du 25 avril 2002

• Modalités d'inscription et de scolarisation des élèves de nationalité étrangère des premier et second degrés

• Organisation de la scolarité des élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française ou des apprentissages.

[www.education.gouv.fr/bo/2002/special](http://www.education.gouv.fr/bo/2002/special)